

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A. DENIS, Directeur-Propriétaire.

(BUREAU : 114 rue Cascades)

A. J. DORION, Rédacteur

FEUILLETON

LES DEUX BERCEAUX

DEUXIÈME PARTIE

LA TACHE ROUGE

XXX

LE COUTEAU DE RAMONEAU

(Suite)

Mais il était écrit dans le livre des destinées, continua Louise, que je ne serais jamais heureuse. Tu vins à Jouarre, Pierre Ricard..... Oh ! je n'ai jamais oublié cette effroyable nuit ! Tu voulais me forcer à revenir à Paris, tu voulais ressaisir la victime afin de lui faire partager ta misère ta honte et peut-être tes vices et tes crimes. Je te répondis : Non. Alors tu conçus l'horrible pensée de me prendre mon enfant. Je me vois encore luttant contre toi pour l'empêcher de commettre ce crime infâme.

Tu me frappas brutalement, lâchement ; je roulai sans connaissance à tes pieds. Alors tu rentras dans la chambre où dormaient les enfants. Il y avait deux berceaux, tu n'en vis qu'un seul. Tu pris l'enfant, et tu partis....

—Eh bien ! Pierre Ricard, cet enfant que tu as emporté, ce n'était pas le mien c'était l'autre !

Le misérable la regardait avec stupeur.

Louise poursuivit d'une voix saccadée :

—Le lendemain, le soir, les parents de l'enfant vinrent le réclamer. J'aurais eu le temps de dénoncer ton crime. Pourquoi ne l'ai-je pas fait ? Je n'en sais rien. Quand le père et la mère du pauvre petit me dirent : "Nous venons le chercher, nous l'emportons," je crus que j'allais mourir..... Je pouvais leur dire la vérité, je l'ai pas osé ; j'avais peur. Ah ! de quoi avais-je peur ? Mon enfant était sur mes genoux, ils l'enlevèrent de mes bras, croyant que c'était le leur. La mère le couvrait de baisers..... Oh ! ce qui ce passa alors fut horrible pour moi ; ce souvenir me fut encore frissonner.

Elle s'interrompit un instant pour reprendre haleine, puis elle continua : —Je voulais alors leur crier : "Arrêtez ! cet enfant ne vous appartient pas, il est à moi !..." Impossible, ma gorge était serrée, ma langue était paralysée, je ne pus prononcer un mot. J'avais la tête perdue j'étais folle. Ils emportèrent mon fils, et je me trouvais seule en face de l'épouvantable réalité ; j'avais livré mon enfant !

As-tu entendu, Pierre Ricard, as-tu entendu ? Ecoute toujours : L'enfant que tu m'as volé à Jouarre était le fils du comte et de la comtesse de Lucerolle, et pendant vingt-quatre ans, mon fils, le tien, misérable, a porté le nom du vicomte de Lucerolle. Et pendant tout ce temps j'ai gardé le silence, j'ai commis la faute, conséquence de ton crime, de ne pas dévoiler la vérité. Hélas ! ne pouvant leur rendre leur fils que pouvais-je dire au comte et à la comtesse ? Je l'avais cherché et fait chercher partout..... Ah ! C'est l'enfant volé que je voulais te reprendre pour le rendre à sa famille. Mes

recherches furent inutiles ; tu avais disparu et je pus croire que le pauvre enfant était mort.

Pierre Ricard avait baissé la tête ; l'œil morne et frémissant, il écoutait, laissait ses épaules se livrer à des mouvements désordonnés.

—Dernièrement, reprit Louise, j'avais perdu depuis longtemps tout espoir de retrouver l'enfant, je découvris qu'un jeune homme, ouvrier et serrurier, qui demeurait rue Sébastien, sous le nom de Pierre Ricard, et que de pauvres ouvriers avaient adopté et élevé, était l'enfant volé par toi, abandonné par toi le vicomte Léon de Lucerolle. Alors je n'eus plus qu'une pensée : réparer ton crime en rendant aux parents l'enfant et à l'enfant son nom et sa fortune.

Pierre Ricard eut un tressaillement et ses yeux hagards errèrent autour de lui. Cependant il ne me comprenait pas encore.

—Ah ! de même que tous mes déchirements toutes mes douleurs devaient me venir de toi, continua Louise ; jusqu'à la fin tu devais porter malheur au vicomte de Lucerolle.

Un crime est commis rue de Lille. Avant de rendre le dernier soupir, Fabrice qui a reconnu son assassin, le nomme. Ses lèvres ont seulement murmuré le nom de Pierre Ricard il n'a pas eu le temps de désigner autrement son meurtrier. On accuse le fiancé de Mlle Blanchard, et ce malheureux qui porte un nom couvert d'infamie, le nom d'un voleur et d'un assassin, qui n'est pas le sien, est arrêté et emprisonné comme étant lui-même un voleur et un lâche assassin.

Pierre Ricard, quand je t'ai dit que tes complices avaient précipité le malheureux dans la Seine et que le lendemain matin son cadavre avait été retiré de l'eau je te trompais ; je cherchais à faire entrer en toi l'horreur de tes crimes. Le vicomte de Lucerolle n'est pas mort, il a été sauvé !

On a reconnu son innocence, et maintenant il est libre : la justice est éclairée ; c'est toi, qui vas être jeté dans le cachot d'où sortent les scélérats pour monter sur l'échafaud !

Maintenant, Pierre Ricard, reprit-elle d'un ton farouche, regarde encore ce cadavre, pour la dernière fois regarde bien.

Le misérable n'eut pas le foie de lever les yeux. Louise continua :

—Ce matin, il y a quelques heures seulement, il était plein de vie. Ne pouvant plus rester en France, où il avait porté un nom qui n'était pas le sien, il allait partir. C'est à moi qu'il obéissait. Mais tu es venu, toi, et voilà ce que tu as fait de lui..... Ah sans ce dernier crime tu n'aurais pas suffisamment rempli ton ignoble vie..... Le reconnais-tu maintenant, Pierre Ricard ? le reconnais-tu ? Il s'est appelé le vicomte de Lucerolle ; c'était un mensonge..... Il s'est appelé Cholet ; encore un mensonge..... Ce cadavre est celui de Louis Ricard !

—Oh ! oh ! oh ! fit le misérable sur trois tons différents.

Ses yeux s'arrondirent, son visage prit une expression effrayante ; un tremblement convulsif le secouait comme un arbre qui va tomber sous la cognée, ses dents claquaient. Il voulut parler ses lèvres remuèrent : ce fut un cri rauque, affreux, qui sortit de sa gorge. Alors il se ploya en deux comme s'il eût vu sur sa tête un bloc de rocher.

Louise avait subitement retrouvé sa fureur.

—Monstre, monstre ! exclama-t-elle avec un accent sauvage impossi-

ble à rendre, tu es assassin ! ton fils !

Ah ! continua-t-elle avec un redoublement de rage, on ne peut pas même te comparer à une bête féroce : le lion et le tigre défendent leurs petits, tandis que toi tu abandonnes ton enfant et tu le tués ! Ta soif de sang est-elle éteinte ? Non, non, il te faut encore une victime, un cadavre ?....

Par un mouvement brusque, elle s'empara du couteau, qui était resté sur la table, et le mit dans la main du misérable.

Tiens lui cria-t-elle, en lui présentant sa poitrine : c'est mon tour, tue-moi, tue-moi !

Pierre Ricard, s'était redressé, l'œil enflammé, ayant sur ses lèvres un horrible sourire.

—Oui, encore un cadavre ! dit-il sourdement.

Il serra dans sa main le manche du couteau et allongea le bras.

Le commissaire de police, les agents s'élançèrent sur lui. Il était trop tard. Pierre Ricard avait eu le temps de s'enfoncer la lame du couteau dans la poitrine, à la place du cœur.

Ses bras battirent l'air, et il tomba en arrière, roide, foudroyé. Sa tête rebondit sur le carreau.

De toutes les poitrines s'échappa un cri d'épouvante et d'horreur.

Louise avait fermé les yeux et était tombée sur ses genoux devant le cadavre de son fils.

Le médecin s'était approché. Il se pencha sur Pierre Ricard et arracha le couteau. Le sang jaillit comme une source.

—Eh bien ? interrogea le commissaire de police.

—La lame a traversé le cœur, répondit-il ; il est mort !

—Mort ! répétèrent plusieurs voix.

—C'est une tête de moins pour la guillotine, dit un agent.

Louise se leva et s'avança lentement.

—Pierre Ricard s'est fait justice lui-même, dit-elle d'une voix creuse ; une fois dans sa vie il a montré un véritable courage.

Un profond silence succéda à ces paroles.

XXXII

LIBRE

Comme nous l'avons dit, voulant donner à Léontine Blanchard une preuve de son amitié, Mlle Ernestine de Lucerolle avait demandé à sa mère la permission d'aller voir son amie et le vieil aveugle.

La comtesse avait d'abord refusé. Mais quand Ernestine lui en dit que, la vieille, Louise lui avait appris l'arrestation de Pierre Ricard, elle ne crut plus devoir s'opposer au désir de sa fille.

Elle la conduisit elle-même rue de Lille, et, après avoir embrassé Léontine, elle se retira, en prévenant sa fille qu'elle viendrait la prendre aussitôt qu'elle aurait fait ses visites.

Il y eut entre les deux jeunes filles une de ces douces causeries intimes, où les choses les plus simples ont leur charme et leur ravissement. En recevant les caresses de Mlle de Lucerolle, en écoutant ses paroles d'espoir, Léontine oublia un instant sa douleur et ses cruelles angoisses. Elle sentait son cœur soulagé. Si douloureuse que fût sa situation, l'intérêt touchant dont elle était l'objet lui disait qu'elle ne pouvait sans paraître ingrate se montrer complètement désespérée.

Elle parlèrent longuement de Pierre Ricard.

A chaque instant, malgré elle, Léontine versait des larmes.

—Tu l'aimes donc bien ? demanda Mlle de Lucerolle.

—Oh ! oui, je l'aime !

—Ainsi à côté de l'affection qu'on a pour ses parents, il existe un autre sentiment qui a le pouvoir de nous rendre heureuses ou malheureuses ?

—Oui, Ernestine ce sentiment existe.

—C'est l'amour.

Je ne le connais pas encore, mais il m'effraie.

—Vous aimerez, Ernestine, et vous serez toujours heureuse.

—Quand je te vois si changée ! avec des larmes dans les yeux, je me demande si ce n'est pas un malheur d'aimer.

—Oh ! moi, fit tristement Léontine, je suis une exception. Toutes les destinées ne ressemblent pas à la mienne.

—C'est vrai, tu as été cruellement éprouvée ; Dieu, qui est bon, te donnera de grandes joies pour te faire oublier ce que tu as souffert.

Léontine poussa un profond soupir.

—Tu espères, n'est-ce pas ?

—Ernestine on espère toujours.

Ah ! si je n'étais pas soutenue par l'espoir, j'en serais déjà morte !

—Oh ! que viens-tu de dire ? Tu mourrais, toi, si jeune et si belle !

D'ailleurs tu ne peux pas être désespérée : ton fiancé est innocent, vous vous aimez, vous vous marierez, vous serez heureux !

—Oui, Pierre est innocent, je le crois ; mais pourra-t-il le prouver ?

—Louise Verdier l'affirme : nous avons une grande confiance en elle.

Oui, elle me l'a dit aussi : malgré cela, j'ai des mouvements de doute. Elle est venue me voir deux fois le même jour pourquoi n'est-elle pas revenue ?

—Elle sort tous les jours, elle s'occupe de ton fiancé, elle me l'a dit.

—Mais je ne sais rien !

—Louise est incapable de te tromper, de nous tromper tous. Maman est sûre qu'elle réussira. Ainsi tu peux te rassurer. Ecoute : ce soir si elle rentre de bonne heure, je lui dirai qu'il faut absolument qu'elle aille te voir. Et elle fera cela pour moi, elle viendra.

A quatre heures et demie, la voiture de la comtesse s'arrêta devant la maison. Le valet de pied monta chez M. Blanchard pour prévenir Mlle de Lucerolle que sa mère l'attendait.

La conversation des deux jeunes filles fut brusquement interrompue. Elles s'embrassèrent, et Mlle de Lucerolle quitta son amie, en lui promettant de lui envoyer Louise Verdier le soir même et de revenir bientôt passer une après-midi avec elle.

A la même heure sur un ordre expédié du parquet, les portes de Mazas s'ouvraient devant Pierre Ricard, ou plutôt le vicomte de Lucerolle.

—Libre, je suis libre ! s'écria-t-il.

Il respira à pleins poumons, avec ivresse et leva vers le ciel ses yeux irradiés d'une reconnaissance infinie.

Après avoir jeté un regard sur le cadran de l'horloge du chemin de fer de Lyon, il s'élança en courant dans la direction de la place de la Bastille.

Comme il se sentait léger ! Il lui semblait qu'il avait des ailes et que ses pieds ne touchaient pas le sol. Une joie immense inondait son cœur.

En moins d'un quart d'heure il arriva chez lui.

A la vue de son cher enfant, la bonne mère Chéron faillit tomber à la renverse.

Nous renonçons à décrire sa joie ; c'était plus que du bonheur, c'était du délire. Elle riait et pleurait en même temps. Elle ne pouvait se lasser de le regarder, de l'embrasser. A chaque instant elle lui sautait au cou ; elle était comme folle.

—Quand je pense, lui dit-elle, qu'il y a des gens dans la maison qui ont osé dire que tu avais commis des crimes, je sens que la colère me monte encore à la tête. Ah ! je t'ai défendu avec énergie contre les méchants ; je leur aurais arraché les yeux ! "Croire Pierre capable d'une mauvaise action, leur criais-je, c'est une infamie !" C'est qu'ils le croyaient vraiment, les imbéciles ! Avoir douté de Pierre, de mon fils, jamais je ne pardonne, j'ai cela ! Tout de même, j'étais bien honteuse, va. Et quand je sortais pour ne voir personne de la maison c'est en baissant la tête, me ca, sur ma poitrine, que je descendais et montais l'escalier. Maintenant je vais prendre ma revanche ; je marcherai le front haut et je leur dirai leur fait, à toutes les mauvaises langues !

—Vous ne direz rien, Maman Chéron, rien. Qu'importe ce qu'on a pu penser et dire de moi ; mon arrestation autorise les gens qui ne me connaissent pas comme vous à me croire coupable. Nous devons en vouloir à personne. Vous êtes heureuse de me revoir, n'est-ce pas ?

—Si je suis heureuse ! je le crois bien.

—Que cela vous suffise et que ce soit votre revanche, comme vous dites. Il est déjà tard, je vais changer de linge et m'habiller.

—Est-ce que tu vas sortir ?

—Oui.

—Quoi ! à peine arrivé tu vas me quitter !

—Vous m'avez vu, vous êtes rassurée ; mais j'ai des amis qui sont inquiets comme vous l'avez été : il faut que j'aie les voir.

—M. Corbon ?

—Je lui ferai certainement une visite, mais ce sera pour demain.

—Au fait je ne sais pas pourquoi je me permets de t'interroger ; tu sais mieux que moi ce que tu dois faire. Seulement, avant de partir, tu vas dîner ; avant que tu sois habillé, la table sera mise et le dîner prêt.

—Tu dois avoir faim.

—Non je n'ai pas faim, répondit-il en souriant. Est-ce qu'on pense à manger quand on sort de prison ? Est-ce qu'on en a le temps ? Non, je n'ai pas faim, continua-t-il avec une sorte d'exaltation ; ce qu'il me faut en ce moment, et je veux m'en rassasier, en être enivré, c'est le grand air, l'air pur, l'air de la liberté !

Il entra dans sa chambre et s'habilla très vite.

Un peu avant six heures il arrivait rue de Lille.

Il voulut entrer dans la loge pour dire bonsoir à Mlle Fabrice et lui adresser quelques paroles de consolation. La porte était fermée. Il monta au deuxième et sonna. La concierge, qui était en ce moment chez M. Blanchard, vint lui ouvrir.

Elle poussa un cri de surprise et de joie.

D'un bond, Léontine se dressa sur ses jambes.

Elle vit son fiancé. Le saisissement lui coupa la respiration, ses yeux se fermèrent et elle retomba sur son siège à demi évanouie.

Le jeune homme se précipita dans la chambre et s'agenouilla devant Léontine. Il lui prit les mains et les couvrit de baisers.

Presque aussitôt la jeune fille rouvrit les yeux. Ses traits s'animent, son front s'illumina et un rayonnement divin éclaira son regard. Elle retira doucement ses mains, que le jeune homme tenait toujours, et elle lui jeta ses bras autour du cou. Des sanglots s'échappèrent de sa poitrine gonflée. En même temps elle s'inclina. Les deux têtes se touchèrent. Et l'aveugle, qui cherchait à deviner ce qui se passait près de lui, put entendre le bruit de deux baisers.

Les deux amoureux ne parlaient pas; mais comme le silence, parfois, est éloquent. Que de choses disaient leurs yeux! c'était le ravissement, l'ivresse, l'extase du bonheur!

Le concubine était resté dans l'embrasure de la porte, n'osant ni entrer ni se retirer.

—Mais qu'est-ce donc? demanda M. Blanchard qu'y a-t-il?

—Grand-papa, c'est Pierre! répondit Léontine d'une voix joyeuse.

—Pierre! s'écria le vieillard en se levant brusquement, Pierre est ici, libre!...

—Oui, monsieur Blanchard, libre et heureux; oh! oui, bien heureux de vous revoir.

L'aveugle s'avancait les bras ouverts.

Les jeunes gens s'étaient levés; ils allèrent à sa rencontre. Les bras du vieillard se fermèrent sur eux et il les serra avec transport sur sa large poitrine.

—Mes enfants, mes chers enfants! murmura-t-il.

L'émotion lui coupa la parole; il se mit à pleurer.

Léontine lui prit le bras et le ramena près de son fauteuil.

Pendant ce temps, le jeune homme avait tendu silencieusement la main à Mme Fabrice.

—Ah! monsieur Pierre, lui dit-elle d'une voix presque suppliante, ne maudissez pas la mémoire de mon pauvre homme; vous saviez bien il vous aimait, combien il vous était dévoué; en mourant c'est à vous qu'il avait pensé... Hélas! c'est ce qui a été la cause qu'on vous a arrêté et mis en prison.

—Madame Fabrice, répondit le jeune homme d'un ton pénétré, je garderai toujours le souvenir de mon vieil ami victime de son dévouement, car je ne veux jamais oublier qu'il fut un de ceux qui m'ont protégé et aimé dans mon enfance.

—Ah! maintenant je suis rassurée et contente; merci monsieur Pierre.

Elle s'en alla. Le jeune homme revint près de Léontine et s'assit entre elle et l'aveugle.

—Comme je me sens heureux en ce moment, dit M. Blanchard; oh! c'est lui, je le sens, les mauvais jours sont passés.

—Cher père, que Dieu vous entende! répondit Léontine.

—Pierre, répondit l'aveugle, vous a-t-on dit, savez-vous que la petite fortune de ma fille a été volée?

—Oui, monsieur Blanchard, je sais cela; pourquoi m'en parler? Vous ne doutez pas de mes sentiments?

—Non, mon ami.

—Ce n'est pas, vous le savez bien, parce que Mlle Léontine avait une dot que je l'ai aimée. Ne regrettez rien, monsieur Blanchard. Je suis sûr de moi, et je vous promets encore de rendre Mlle Léontine heureuse. Avec la bonne conduite et l'amour du travail on ne craint ni la misère, ni les difficultés de la vie. Nous ne serons pas riches, mais nous nous aimerons. Le bonheur ne s'achète pas comme une marchandise il se donne à ceux qui savent le mériter.

L'aveugle lui prit la main et la serra dans les siennes.

—Vous avez toujours raison, dit-il.

Léontine s'était penchée, et sa tête s'appuyait légèrement sur l'épaule du jeune homme.

—Pierre, lui dit-elle, vous avez dû beaucoup souffrir?

—Oui, répondit-il, j'ai horriblement souffert le jour où, ne sachant pas où l'on me conduisait, on m'amena dans la maison pour me montrer le cadavre du pauvre Fabrice: je vous vis à la fenêtre, Léontine, et je crus que j'allais mourir de douleur. Quand on m'apprit de quels crimes j'étais accusé et que je compris qu'on pouvait, en effet, me croire coupable, ce fut pour mon cœur une torture à laquelle rien ne pouvait ressembler. Ah! c'est que je pensais à vous, Léontine, qui pouvez être abusée comme tout le monde, et douter de moi!

—Un instant j'ai eu l'esprit troublé, repliqua vivement la jeune fille; c'est quand j'appris, le lendemain du crime, que vous n'étiez pas rentré chez vous; mais je n'ai pas douté de vous, Pierre, je vous le jure. Non, ma confiance en vous n'a pu être ébranlée.

—Chère Léontine, ces seuls mots me font tout oublier. Du reste je ne tardai pas à être rassuré. En sortant de la loge, je vis Louise Verdier; elle venait de causer avec vous; je devinais dans quel but elle vous avait faite visite. Le calme me revint aussitôt et je m'armai de courage pour subir l'épreuve.

—Oui, Louise Verdier est venu nous consoler; grâce à elle, je n'ai pas été désespérée.

—Elle vous a dit que j'étais faussement accusé?

—Oui. Mais puisqu'elle avait la preuve de mon innocence, pourquoi ne l'a-t-elle pas donnée immédiatement? Et vous-même Pierre, pourquoi, innocent, vous êtes-vous laissé arrêter?

—Je ne pouvais d'ailleurs la fausse accusation portée contre moi qu'en disant où et comment j'avais passé la nuit. Or, Louise Verdier m'avait défendu de parler et je lui avais juré de garder le silence.

—Pourquoi ce serment?

—C'est un des secrets de Louise Verdier, et je ne le connais pas encore. Ainsi elle ne vous a pas dit ce qui m'était arrivé la nuit du crime?

—Nous ne savons rien.

—Et malgré les apparences qui semblaient justifier l'accusation portée contre moi, vous avez repoussé l'idée que je pouvais être coupable?

—Pierre, si j'eusse douté de vous, c'est que je ne vous aurais plus aimé.

—Léontine, ma bien-aimée, s'écria-t-il avec passion, vous ne savez pas combien je suis heureux et fier de vous inspirer une pareille confiance! Ah! je n'aurai pas assez de mon amour et du dévouement de ma vie entière pour vous prouver ma reconnaissance! Vous n'êtes pas seulement la meilleure, la plus vertueuse de toutes les créatures de Dieu, vous êtes la plus digne d'être aimée et adorée!

En parlant, il l'avait entourée de ses bras, il la serrait contre son cœur.

—Vous vous embrassez, dit l'aveugle. Oh! embrassez-vous, aimez-vous, mes enfants! Je n'ai plus qu'un regret, celui de ne pas avoir des yeux pour vous voir et vous admirer.

Après un moment de silence, le jeune homme reprit:

—Tout à l'heure je vous disais que Louise Verdier avait des secrets. Elle en possède un qui est pour moi qui est de la plus haute importance; elle m'a dit que mon père et ma mère existaient encore.

—Votremère, s'écria Léontine, oh! quelle joie pour nous!

—Ce n'est pas tout, reprit-il, Louise Verdier m'a dit aussi que j'étais pas le fils de Pierre Ricard.

La jeune fille et l'aveugle poussèrent en même temps une exclamation de surprise.

—Je ne sais pas encore qui sont mes parents continua le jeune homme, ni pourquoi ni comment j'ai été enlevé à ma famille, probablement par Pierre Ricard, qui m'a abandonné ensuite comme vous le savez. Vous aviez onze mois, m'a dit

Louise Verdier, lorsque vous avez été victime d'un crime. J'ai une confiance entière en cette femme, qui a fait, je le sais, des démarches pour me faire mettre en liberté. Elle m'a promis de me faire connaître mes parents, et je ne doute pas qu'elle ne m'apprenne bientôt le mystère de ma naissance.

—Tout cela est bien extraordinaire, murmura l'aveugle.

—Oui, bien extraordinaire, répéta Léontine.

—Qui sont mes parents? Bien des fois je me suis fait cette question. Des ouvriers, sans doute. Peut-être sont-ils pauvres, malheureux... Ah! quels qu'ils soient, s'ils sont heureux de me retrouver, je les aimerai, je les vénérerai!

—Pierre, pourquoi ne dites-vous pas nous les aimerons?

—Si le mot n'a pas été sur mes lèvres, il était dans ma pensée, Léontine; je sais que nous ne pouvons plus aimer qu'en-semble.

Un regard rayonnant d'amour le remercia.

—Maintenant, reprit-il que je n'ai plus, je crois, de raisons de garder le silence que Louise Verdier m'avait imposé, je vais vous raconter dans quelle circonstance nous nous sommes rencontrés; vous apprendrez en même temps ce qui m'a empêché de rentrer chez moi la nuit du crime et l'effroyable danger auquel j'ai échappé par miracle.

—Un danger! s'écria la jeune fille avec effroi.

—Oui. Comme je traversais la Seine, sur le pont des Arts, deux individus se sont jetés sur moi et m'ont précipité dans le fleuve.

—Oh! fit M. Blanchard. Léontine devint très-pâle.

Le jeune homme allait commencer son récit, lorsqu'un coup de sonnette l'arrêta.

Ils tressaillèrent tous les trois.

Cependant Léontine se leva et courut ouvrir.

—Mme Louise Verdier! s'écria-t-elle.

Louise traversa l'entrée, fit trois pas dans la salle à manger et s'arrêta.

Le jeune homme poussa un cri de joie, se leva précipitamment et vint à elle, la main tendue.

Les bras de Louise restèrent pendants à ses côtés.

—Mon Dieu, qu'avez-vous? s'écria le jeune homme en voyant sa pâleur, ses traits décomposés, ses yeux secs qui brillaient d'un éclat fiévreux.

—Rien qui doive vous inquiéter, monsieur, répondit-elle tristement; je viens de voir, sous mes yeux, les signes terribles et éclatants de la justice de Dieu!

Elle se tourna vers la jeune fille.

—Mademoiselle, reprit-elle, je vous demande pardon de venir vous déranger en ce moment où vous êtes toute au bonheur de revoir votre fiancée; mais une nécessité impérieuse m'y oblige.

—Mon Dieu, pourquoi me parlez-vous ainsi? répliqua la jeune fille étonnée: est-ce que vous n'êtes pas notre amie?

—Non, non, je ne puis être votre amie. Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit. Je savais que votre fiancé sortirait ce soir de la prison, et je suis venue avec la certitude de le trouver ici.

Monsieur, continua-t-elle d'un ton respectueux en s'adressant au jeune homme, je vous ai dit que je vous conduirais devant votre père et votre mère, l'heure de tenir ma promesse est venue; je viens vous chercher pour vous rendre à votre famille: venez, monsieur, venez:...

XXXIII

LE PARDON

Le comte de Lucerolle était entré chez lui, accompagné du docteur Gervais. Celui-ci n'avait point voulu quitter le comte dans l'état de surexcitation où il se trouvait en sortant de la maison de la rue de la Goutte-d'Or.

Avec de bonnes paroles, en employant toutes les ressources d'une éloquence qu'un grand cœur peut

trouver dans une circonstance semblable, le docteur était parvenu, non sans peine, à calmer un peu l'agitation de M. de Lucerolle.

Ils se trouvaient en présence d'un fait inouï: sous le nom de Charles Cholet, un jeune homme qui venait d'être assassiné; et ce jeune homme, qui depuis vingt quatre ans portait le nom de Lucerolle, était le fils de Louise Verdier. Qu'était donc devenu le fils du comte et de la comtesse?

M. de Lucerolle, se souvenant que sa femme lui avait dit la veille que l'enfant de Louise était mort quelques mois après sa naissance, répondait à cette question par ces mots:

—Ce n'est pas son enfant, mais le nôtre qui est mort, et, par suite d'un calcul odieux et infâme, elle lui a substitué son fils.

Evidemment, la substitution avait existé; mais le docteur Gervais se refusait à admettre qu'elle eût été préméditée et accomplie par Louise dans le but de donner à son fils une fortune et un grand nom.

—Non, disait-il, Louise n'a pas commis ce crime.

D'un autre côté il ne croyait pas que le fils du comte fût mort.

—Dans ce cas Louise m'aurait averti. Du reste, ajouta-t-il, même en admettant la mort de votre fils, monsieur le comte, Louise ne pouvait songer à en tirer profit dans l'intérêt du sien, puisqu'elle ignorait absolument le secret de sa naissance. Certes, la conduite de Louise est inexplicable, et nous avons le droit l'un et l'autre, de lui demander des explications qu'elle a, d'ailleurs, promis de vous donner.

Nous avons épuisé à peu près toutes les hypothèses; attendons que Louise Verdier vienne nous dévoiler ce mystère.

—Viendra-t-elle, la malheureuse?

—Je n'en doute pas. Dans tous les cas, nous saurions facilement la retrouver. Ils causaient depuis une demi-heure, lorsqu'un coup de sonnette vint encore. Le docteur se leva et les salua avec respect.

—C'est monsieur le docteur Gervais s'écria la comtesse en lui tendant la main; ah! je ne m'attendais pas au plaisir de vous voir!

Pendant ce temps, Ernestine s'était avancée vers le comte pour l'embrasser. Aussitôt elle poussa un cri d'effroi.

—Mon Dieu comme vous êtes pâle! dit-elle d'une voix tremblante; mon père, qu'avez-vous?

Le comte la prit dans ses bras et la serra contre son cœur.

La comtesse s'était vivement approchée.

C'est vrai, dit-elle avec agitation, tu as la figure bouleversée, M. Gervais lui-même paraît consterné; qu'y a-t-il? Quel malheur nous est donc arrivé? Adolphe, je t'en supplie, réponds-moi!

—Il le faut dit le comte; que ce soit en ce moment ou un peu plus tard, vous devez savoir... Mathilde, Ernestine, ce que vous allez apprendre est terrible.

—Ah! je savais bien qu'un grand malheur allait nous frapper! s'écria la jeune fille.

Et elle se jeta au cou de sa mère en pleurant.

La comtesse Pentraîna près d'un canapé sur lequel elles s'affaissèrent en se tenant enlacées.

Alors le comte raconta rapidement comment il avait appris par un ouvrier qui venait prévenir Louise Verdier, qu'un assassinat venait d'être commis rue de la Goutte-d'Or, comment, ne doutant pas que la victime ne fût le vicomte de Lucerolle, il s'était rendu rue de la Goutte-d'Or accompagné du docteur, et enfin ce qui s'était passé en présence du cadavre.

La comtesse avait écouté en frissonnant, sans interrompre une seule fois son mari.

A ce moment du récit où le docteur Gervais, constatant l'absence de la tache rouge, avait déclaré que la victime n'était pas l'enfant confié par lui à Louise Verdier, elle s'était levée brusquement, avait fait quelques pas dans le salon, et s'était appuyée contre le marbre de la cheminée.

—La comtesse avait écouté en frissonnant, sans interrompre une seule fois son mari.

A ce moment du récit où le docteur Gervais, constatant l'absence de la tache rouge, avait déclaré que la victime n'était pas l'enfant confié par lui à Louise Verdier, elle s'était levée brusquement, avait fait quelques pas dans le salon, et s'était appuyée contre le marbre de la cheminée.

—La comtesse avait écouté en frissonnant, sans interrompre une seule fois son mari.

A ce moment du récit où le docteur Gervais, constatant l'absence de la tache rouge, avait déclaré que la victime n'était pas l'enfant confié par lui à Louise Verdier, elle s'était levée brusquement, avait fait quelques pas dans le salon, et s'était appuyée contre le marbre de la cheminée.

—La comtesse avait écouté en frissonnant, sans interrompre une seule fois son mari.

A ce moment du récit où le docteur Gervais, constatant l'absence de la tache rouge, avait déclaré que la victime n'était pas l'enfant confié par lui à Louise Verdier, elle s'était levée brusquement, avait fait quelques pas dans le salon, et s'était appuyée contre le marbre de la cheminée.

—La comtesse avait écouté en frissonnant, sans interrompre une seule fois son mari.

A ce moment du récit où le docteur Gervais, constatant l'absence de la tache rouge, avait déclaré que la victime n'était pas l'enfant confié par lui à Louise Verdier, elle s'était levée brusquement, avait fait quelques pas dans le salon, et s'était appuyée contre le marbre de la cheminée.

Le comte cessa de parler.

La tête inclinée sur sa poitrine, une main appuyée sur son cœur, l'autre pendante, la comtesse réfléchissait, absorbée dans ses pensées.

Ernestine s'était agenouillée et pleurait, la figure dans ses mains.

Au bout d'un instant, M. de Lucerolle s'inquiéta du silence et de l'immobilité de la comtesse.

—Mathilde, prononça-t-il d'une voix anxieuse, tu as entendu, et tu ne dis rien! Ah! comme moi, tu dois penser que Louise Verdier est une misérable, une infâme! Quand elle t'a dit que son fils était mort, t'es-mentant avec effronterie! c'est le nôtre qui est mort, le nôtre!.....

La comtesse releva la tête.

—Si ce que pense le comte de Lucerolle était vrai dit-elle d'une voix lente et grave, Louise Verdier serait en effet, une misérable et une infâme.

Mais si étrange et si incompréhensible que nous paraisse sa conduite, j'entends une voix intérieure qui me crie: "Ne la condamne pas avant de l'avoir entendue!" Tu me regardes et tu t'étonnes, peut-être, de ne pas me voir désolée et désespérée... C'est que la même voix dont je viens de parler me crie encore: espère, espère!"

—A la place de notre fils, Louise Verdier nous a donné le sien, voilà le fait! exclama le comte.

—C'est vrai.

—Ah!... Et tu cherches à l'excuser!

—Je n'en sais rien. Mais je ne dois pas oublier les services qu'elle nous a rendus et je veux lui tenir compte de son dévouement.

—Le rôle que Louise Verdier a joué ici ne s'explique trop: elle nous a indignement trompés tous. Mathilde, j'admire ta générosité, mais tu devrais te défier de ton cœur.

—Où est Louise? s'écria la comtesse, où est-elle?

—Nous l'avons laissée près du cadavre de son fils.

La comtesse s'élança vers M. Gervais.

—Docteur lui dit elle, vous avez connu Louise Verdier quand elle était jeune fille?

—Oui, à son arrivée à Paris; elle avait à peine dix sept ans.

—Vous aviez confiance en elle, puisque vous l'avez choisie pour la nourrice de mon enfant.

—Une confiance entière, madame la comtesse.

—La pauvre fille avait commis une faute.

—Dont elle s'est amèrement repentie; malgré les conseils de ma femme et les miens, elle s'est mariée.

—Mariée! fit la comtesse avec surprise; Louise est mariée?

—Comment! vous ne le savez pas?

—Et elle ne m'a jamais parlé de cela.

—Eh bien! Mathilde, dit le comte, t'a-t-elle assez menti?

—Attends, mon ami, attends, répondit la comtesse en proie à un trouble extraordinaire; ah! je crois comprendre... Docteur, reprit-elle d'une voix vibrante en lui saisissant les bras, avez-vous vu le mari de Louise Verdier?

—Je l'ai vu une ou deux fois; c'était, autant qu'il m'en souviennent, un assez beau garçon, il avait une certaine instruction et maniait facilement la parole. Louise se laissa tromper par ses ses dehors séduisants. Mais elle ne tarda pas à découvrir que son mari était un mauvais sujet, un gredin de la pire espèce. Au bout d'un an et quelques mois de mariage, étant enceinte, elle fut forcée de le quitter.

—Docteur, cet homme s'appelait... —Pierre Ricard.

—Pierre Ricard! s'écria le comte en se dressant sur ses jambes.

—Pierre Ricard répliqua la voix d'Ernestine.

Le visage de la comtesse s'éclaira et parut resp'endir. Elle se précipita dans les bras de son mari en criant:

(La fin au prochain numéro)



UNION SAINT-JOSEPH DE ST-HYACINTHE

St Hyacinthe, 5 Oct., '90

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Présidence de Désiré Dumaine, ecr. président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. Omer Besse propose que le procès verbal de la dernière séance soit approuvé. Secondé par J. H. Blanchard et agréé.

Rapport du mois par le collecteur-trésorier.

1er septembre, balance en caisse.....\$377 28

Reçues au mois..... 501 50
En caisse à St-Hyacinthe..... 66 45
St-Pie..... 16 15

Dépenses du mois.....\$465 97

1er octobre, balance en caisse.....\$397 41

L'ordre du jour étant appelé: Election et installation des officiers, J. A. Cadotte, propose qu'il soit suspendu afin de permettre aux officiers de faire le rapport complet du dernier semestre avant leur sortie de charge. Secondé par J. A. Casavant et agréé.

Rapport du collecteur-trésorier pour le semestre expirant le 1er octobre 1890.

6 avril, balance en caisse.....\$362 70

Reçues générales.....\$2213 11
Intérêt sur caisses..... 60 53

Total des recettes.....\$257 67
Plus St-Hyacinthe..... 56 65
St-Pie..... 16 15

Grand total.....\$290 47

Dépenses du semestre.....1451 56

Surplus.....\$ 49 71

Détail des recettes à St-Hyacinthe.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes contributions mensuelles, entrées, signes vendus, etc.

Détail des dépenses.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes impressions et papeterie, voyages et correspondances, convocations, etc.

Rapport du Sec.-Arch.

Le Comité de Régie a tenu 29 séances.

Table listing members present and absent for the 29 sessions.

Six membres ont été notifiés par le comité d'avoir à changer de conduite.

Tableau des membres admis depuis le 6 avril au 30 septembre 1890.

St Hyacinthe le Confesseur 32

Notre-Dame 4

Réceptés en vertu de l'article XV section 5 des règlements

Table listing parishes and their respective numbers of members.

Ont été refusés:

Table listing refused members by parish.

Trois succursales et un bureau ont été établis:

- St-Hugues, 30 avril, 1890.
St-Marie, 13 septembre, 1890.
St-Pie, 20 septembre, 1890.
St-Denis (bureau), 27 sept., 1880.

Résumé des délibérations des diverses assemblées mensuelles de l'Union St-Joseph, à St-Hyacinthe, du 6 avril au 7 sept., 1890, inclusivement:

- Avril 6, élection des officiers: MM. D. Dumaine, J. Benoit, Léon Plamondon, J. A. Cadotte, B. O. Béland, N. A. Boivin, F. Desjardis, J. B. Morin, P. Fiset, E. Boudreau, F. Lajoie, E. Clapin, H. Langelier, J. C. Rouleau, J. C. Rouleau, Auditeurs.
Résignation de M. F. Lajoie.

Election de M. J. C. Rouleau en remplacement de M. F. Lajoie.

Sur proposition de MM. Léon Plamondon, secondé par M. Tanguay, une somme de \$75,000 est accordée au collecteur-trésorier.

Mai 4. Résignation de M. Rouleau comme membre du comité et défection de M. Frs. Lajoie.

Reélection de M. J. C. Rouleau comme auditeur.

Jun 1er. Avis de motion pour amender l'article II section 6 de la constitution de manière à permettre au comité de régie l'admission des hommes de profession, quand nécessaire, utile ou avantageux aux succursales déjà établies ou à établir.

Juil 6. Conformément à l'avis donné à la dernière séance, J. A. Cadotte propose que les mots suivants soient ajoutés à l'article II, section 6 de la constitution: "Cependant il sera loisible au comité de régie, quand nécessaire, utile, ou avantageux, d'admettre comme membre ou de choisir comme officier, procureur, administrateur ou délégué, pour le bénéfice des succursales établies ou à établir, aucune personne généralement réputée habile à le devenir et à cause de la profession qu'elle exerce." Secondé par B. O. Béland et agréé.

Août 3. Résignation de M. N. A. Boivin comme membre du comité, pour cause de départ. Agréé.

M. Louis Plamondon élu en remplacement.

Avis de motion à l'effet de refondre l'article XX des règlements.

Septembre 6. Conformément à l'avis donné à la dernière séance, J. A. Cadotte, propose que l'article XX des règlements se lise comme suit: "La société à St-Hyacinthe et dans tous les endroits où elle sera établie en succursale, aura toujours un chapelain nommé par ses Supérieurs Ecclésiastiques. De plus, elle voit avec plaisir, soit le dit chapelain ou tout autre membre du clergé assister à ses séances et adresser la parole pour l'encouragement de la société ou de la morale; mais le dit chapelain ou les dits membres du clergé n'auront pas le droit siéger dans les limites des fonctions d'un chapelain, de prendre part à la discussion ni aux délibérations ordinaires de la société s'il n'en font déjà partie comme membres, sans préjudice toutefois aux privilèges accordés aux curés ou chapelains d'une succursale comme président, directeur ou officier par l'art. II section 6 de la Constitution.

Secondé par B. O. Béland et agréé.

1. Avis de motion pour donner aux absents, succursales, bureaux, le droit de faire les suggestions qu'ils jugeront convenables.

2. Avis de motion pour permettre aux membres des succursales, bureaux etc. de voter chez eux sur les changements à apporter aux règlements.

3. Pour changer le mode d'avertissement pour convocation des membres.

4. Pour considérer comme absent les membres résidant en dehors des limites de la ville.

Nous, soussignés déclarons avoir soigneusement examiné les livres et documents officiels de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe et avoir trouvé le tout conforme aux règlements; en foi de quoi nous avons signé.

H. LANGELIER, J. C. ROULEAU, Auditeurs.

St-Hyacinthe, 29 septembre, '90.

L'ordre du jour étant réappellé: Election et installation des officiers.

Le président laisse le fauteuil au chapelain.

MM. Henri Langelier et J. C. Rouleau sont nommés scrutateurs.

Proposé par J. A. Cadotte, que M. Désiré Dumaine soit réélu membre du comité de régie, secondé par M. Jos. Leduc et agréé.

Proposé par M. Eusèbe Bourgeois que Frs Lajoie soit réélu, secondé par Jos. Leduc et agréé.

Proposé par Omer Besse que M. Henri Langelier soit élu, secondé par J. H. Blanchard et agréé.

Proposé par Jos. Marsan que M. Jos. Benoit soit réélu, secondé par J. N. Lemieux.

En amendement, par J. A. Casavant, secondé par Louis Gladu, que Emi e Boudreau, soit réélu. L'amendement étant mis aux voix est emporté sur division.

Proposé par E. Clapin, que Jos. Benoit soit réélu, secondé par Adolphe Gladu.

En amendement, Frédéric Leduc, secondé par Louis Cordeau, que J. A. Casavant soit élu. L'amendement étant mis aux voix est emporté sur division.

Proposé par Jos. Leduc, que Frs Desjardis soit réélu, secondé par J. H. Blanchard et agréé.

Proposé par J. N. Lemieux, que MM. Jos. Benoit, et J. C. Rouleau, soient nommés auditeurs, secondé par J. Marthieu et agréé.

Et le comité ainsi composé procédera par bulletin, au choix des officiers en charge.

Président, B. O. Béland;

1er vice " Désiré Dumaine;

2e vice " Henri Langelier;

Sec.-Arch., J. A. Casavant;

Assistant " Pascal Fiset;

Col.-trésorier, J. A. Cadotte;

Assistant " Emile Boudreau;

Comm ord., Frs Decelles,

Assistant " Frs Lajoie.

Le nouveau président prend alors le fauteuil et assure la société qu'il s'efforcera de se montrer digne de la confiance dont le comité l'a investi; il réclame l'assistance des membres dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs et proteste de son activité et de son dévouement aux intérêts de l'Union.

Puis il laisse le fauteuil au 1er vice président, pour proposer les motions suivantes telles que corrigées,

1. Tout membre absent ou membre d'une succursale, ou toute succursale, bureau etc., a le droit de suggérer, faire et présenter aucun motion ou avis d'ordre à l'effet de modifier, amender, ajouter, ou retrancher quelq article de la constitution ou des règlements; opiner sur les questions pendantes et pétitionner, soit pour la jouissance de droits inhérents à la qualité de membres et déniés par une succursale, bureau etc. pour l'exercice de privilèges inhérents à sa constitution ou acquis par décision du comité, faire par écrit, sous sa responsabilité de membre, bureau, ou succursale, etc., toutes les remarques qu'il ou qu'elle jugeront dans l'intérêt de la société. Cependant, tel avis de motion, opinion, pétition ou remarque ne sera soumise à l'approbation de la société qu'après avoir été présentée au comité de régie, qui statuera sur l'opportunité de sa mise aux voix.

2. Le comité de régie sera tenu de communiquer à chaque bureau, succursale etc., tout avis de motion réglementaire dans les quinze jours au moins qui suivront sa lecture.

3. Le vote sera donné dans les bureaux, succursales etc., le premier dimanche de chaque mois.

4. Un procès verbal du résultat de la votation devra être transmis au président général sous pli cacheté et maqué "scrutin," dans les huit jours qui suivront telle votation; et le dit procès verbal signé séance tenante par les trois principaux officiers qui auront surveillé le scrutin, ne sera ouvert par le président qu'après le vote sur la ou les motions proposées à St-Hyacinthe, le deuxième dimanche du mois.

5. A défaut par un ou par les bureaux ou succursales de se conformer aux dispositions ci-dessus ou à aucune d'elles, le dit président sera tenu de considérer comme nul e telle votation, et de déclarer tel bureau ou succursale ou les bureaux ou succursales comme ayant délaigné de voter sur la motion proposée.

Secondé par J. A. Cadotte et agréé.

M. le président reprend le fauteuil.

Par J. A. Cadotte, Que les mots suivants soient ajoutés à l'article 1er section 3, des règlements: ou en faisant afficher dans les boutiques, magasins, places publiques un certain nombre de pancartes indiquant le lieu, l'heure et le but de la convocation.

2. Que l'article XVI section 3 des règlements se lise comme suit: "Tout membre bien portant et résident dans les limites civiles de la cité de St-Hyacinthe est obligé d'assister aux funérailles d'un sociétaire décédé dans les dites limites, sous peine d'une amende de 25 cts. par le fait et sans appel, à moins de maladie ou d'absence temporaire, etc. Secondé par J. C. Rouleau et agréé unanimement.

Conformément à l'article XV de la constitution, J. A. Cadotte propose que les règlements suivants soient votés séance tenante, la teneur n'affectant aucune disposition réglementaire existante.

Accordé par le président.

1. Aucune dépense d'administration ne peut être ordonnée par une succursale sans l'autorisation du comité de régie.

2. Aucun bureau, succursale, etc., ne peut engager la responsabilité de la société, soit en demandant soit en défendant, contracter, s'obliger, acquiescer, accepter ni recevoir à quelque titre que se soit, sans l'autorisation de la société.

3. Toute disposition réglementaire locale, résolution, etc., est sujette à désaveu ou à son rappel par le comité de Régie, sans avis préalable ni délai.

4. Les fonds à la disposition d'une succursale seront placés en fidéi-commissaire, contre reçu dont la formule sera fournie par le comité de régie; et le dépositaire ne devra payer, émanant de la succursale, que les ordres pour maladie. A défaut par une succursale de nommer un fidéi-commissaire à ce acceptant ou recevable, les fonds

seront retirés: dans ce cas, le collecteur-trésorier pourra faire la banque à même les recettes mensuelles, ou tirer sur la réserve mensuelle, au besoin.

5. Aucun membre ne peut être cotisé pour un décès survenu antérieurement à son admission.

6. La contribution mensuelle commence à courir des l'admission d'un membre: un mois commencé ou non terminé, est toujours dû, sous les peines ordinaires.

Secondé par J. C. Rouleau et agréé.

Le Président annonce à l'assemblée la présence du Dr Eug. St-Jacques, médecin de la société, invité spécialement par le Comité de régie pour être témoin de nos succès comme association; succès auxquels il a contribué par son travail autant que par sa générosité et son désintéressement.

M. le Dr réplique par quelques mots d'encouragement: il félicite la société sur sa prospérité et la remercie de ses attentions; il termine en demandant comme faveur, preuve de l'intérêt qu'il lui porte, le droit d'assister quelques fois à ses séances.

Agréé, aux applaudissements de l'assemblée.

M. Dumase Lussier propose que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge, ainsi qu'à M. A. Denis pour la publication gratuite des rapports de la société.

Secondé par J. A. Casavant et agréé.

Après les autres affaires de routine et la récitation de la prière, l'assemblée s'ajourne.

J. A. CADOTTE, Sec.-trés.

Le comité de Régie attire spécialement l'attention des membres en général sur le fait que la Tribune et l'Artisan ayant été acceptés comme journaux officiels de la société, ils pourront suivre sa marche et ses progrès en les recevant.

Les absents surtout y trouveront les annonces officielles de décès, appels pour contribution, etc.

Par ordre J. A. CADOTTE.

ART. II—Qualités des membres

1. Pour devenir membre de cette association, il faut que l'aspirant ait atteint l'âge de vingt ans et qu'il ne dépasse pas celui de quarante-cinq.

2. Qu'il soit Canadien-Français ou reconnu comme tel.

3. Qu'il soit Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplissant l'obligation pascale.

4. Qu'il n'appartienne à aucune société secrète ou autre association improuvée par l'Eglise.

5. Qu'il soit connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6. Qu'il appartienne à la classe travaillante, toute "classe professionnelle exceptée".

7. Qu'il réside dans les limites actuelles du diocèse de St-Hyacinthe.

ART XI—Contribution et admission des membres

1. Le prix d'entrée pour les aspirants au-dessous de trente-cinq ans est de deux piastres payables en entrant; de trente-cinq à quarante trois, cinq piastres; de quarante-trois à quarante cinq, dix piastres.

LA CIE. D'ASSURANCE

"La Royale" d'Angleterre.

Actif.....\$25,053,006,43

Surplus de l'actif sur le passif.....\$11,411,507,31

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA

MONTREAL,

WILLIAM TATLEY, Agent général.

Cette compagnie a placé près de \$1,000,000 en Canada, dont une grande partie, en dépôt au Gouvernement Fédéral, pour la protection spéciale de ses assurés Canadiens.

Montant net des primes sur Assurances contre le feu, perçues en Canada durant l'année 1889 \$534,299.

La réputation et la popularité de la Compagnie sont parfaitement établies par le revenu des primes, ci-dessus mentionné, lequel surpasse d'une moitié au moins, celui de toute autre Assurance.

"LA ROYALE" est reconnue dans le monde entier pour sa libéralité envers ses clients et pour la promptitude et la justice qu'elle apporte dans le règlement de leurs réclamations.

Le meilleur est après tout le moins dispendieux.

On demande des Agents dans les endroits où la Compagnie n'a pas encore de représentants.

Aux Forgerons

A VENDRE, à St-Dominique de Bagot, à 3 arpents de l'église, 2 emplacements avec boutique de forge, maison privée, étable etc, le tout en bon ordre. Conditions faciles. S'adresser à CASIMIR DESPARE, St-Dominique

Forgeron demandé.

Un forgeron de plusieurs années d'expérience trouverait de l'emploi permanent et de bons gages en s'adressant de suite à ANT. DUPRE, Forgeron, St-Jean-Baptiste de Rouville.

Guérison du Chancre et du Cancer

SANS OPÉRATION Par le Dr P. H. BERNIER, à 15-3-1 t St-Pie, Bagot

A VENDRE

Une terre située à St. Théodore d'Acton dans le 6 me Rang, à 3 milles de l'Eglise et 4 milles du village d'Upton, 6 arpents de large 30 de profondeur dont plus des 3 quarts en culture, le reste en bois pour le besoin de la propriété avec deux maisons neuves, 2 granges, écuries, remises et autres dépendances. Conditions faciles. S'adresser à PAUL COMEAU St. Théodore d'Acton.

A Vendre.

Un moulin à farine ayant trois paires de montages neuves avec un moult de première classe. Un moulin à scier avec scie rombe, machine à bar à eux et à clapboards, un parfait état, avec maison, grange et autres bâtiments pour le propriétaire et l'usage du moulin. Cette propriété est située sur la rivière Yamaska, dans la paroisse de St-Hugues. Pour les conditions qui seront très faciles. S'adresser à PIERRE LAMOTHE St-Hugues.

A VENDRE

Une belle ferme contenant 65 arpents en parfait état de culture, à deux milles et demi du village de St-Pie et à un mille d'Emilleville. L'acquéreur aura aussi l'avantage d'acheter à bonne composition, un terrain y adjoignant, de 40 arpents en superficie, sur lequel se trouve une belle scierie. La ferme en question sera vendue avec la récolte de grains, de foin etc. Elle est bâtie de maison, granges et autres dépendances, le tout en bon ordre. Conditions faciles. S'adresser à CHARLES PERRAULT, St-Pie.

A Vendre

Une terre de 200 acres dans les townships de l'Est, à quatre milles du florissant village de Granby. 100 acres en culture, et le reste bios franc de la meilleure qualité. Sucrerie de première classe et un bon jeune verger. A proximité la maison d'école et de la fromagerie. Très-bons bâtiments et une belle maison à deux étages en parfait état. Splendide roulant de terre et une source qui ne manque jamais. Sera vendue avec ou sans roulant au gré de l'acheteur. Pour plus amples informations, s'adresser à JAMES FERGUSON, Box 48, Granby Que.

Défense d'avancer.

Je donne avis que mon fils mineur Pierre-Raymond Cormier, ayant laissé mon domicile, je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans mon consentement par écrit. CHARLES CORMIER St-Hyacinthe, 28 juillet 1890.

Les Primes de 'La Tribune'

Montres (dont une en or solide, 5 en argent et 2 en nickel)

MAGNIFIQUES CHAINES DE MONTRES, EPING-LETTES.

Bijoux et autres Articles

Sont exposés dans la vitrine du Magasin de M. Lamarche

116, Rue Cascades.

Le tirage aura lieu le 31 Octobre

A Vendre

Dans la paroisse de St-Pie, rang St-Thomas, une terre en bois debout, dépendant de la succession de feu Charles Dion, contenant 45 acres en superficie avec un sucrerie de 1000 vais-eaux, le reste bois en épinette, cèdre et autre bois. Pour les conditions qui sont faciles, S'adresser à ARTHUR DION, ou à L. G. BEJARD, St-Hyacinthe

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE
 PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, QUE.
 PARAIT LE VENDREDI,
 Abonnement : (payable d'avance.)
 Un an \$1.00
 6 mois 50
 ANNONCES :
 1re Insertion la ligne 10 c.
 Insertion subs " 5 c.
 Annonces à long terme à prix modérés.
A. DENIS,
 Directeur-Propriétaire.

ST-HYACINTHE, 17 Octobre, '90

L'HON. WILFRID LAURIER

BRILLANTES DEMONSTRATIONS

ABBOTSFORD ET ST HYACINTHE

La journée du 8 Octobre comptera dans les annales du parti libéral, dans le District de St-Hyacinthe.

Notre bien aimé chef, l'Hon. Wilfrid Laurier a dû se convaincre hier de quelle sympathie, de quelle amitié il était l'objet de cette population qui l'a acclamé hier.

A Abbotsford de même qu'à St-Hyacinthe, la population s'est portée en foule au devant du chef de l'opposition fédérale et on lui a prodigué toutes les marques de sympathie possible.

L'assemblée à Abbotsford s'est ouverte vers 1 30 hre P.M. La température a beaucoup nui au succès de la réunion. S'il eût fait beau, il est certain que l'on aurait compté une réunion de 5,000 personnes. M. Dupuis maire de St-Paul avait généreusement prêté son terrain pour l'assemblée. M. P. A. Denis, de St Césaire présidait l'assemblée.

Le premier orateur fut M. Girard le député de Rouville. Puis le héros du jour l'Hon. M. Laurier lui succéda. Nous ne pouvons aujourd'hui ni reproduire ni même analyser l'admirable discours du chef de l'opposition ; le temps et l'espace nous manquent ; nous nous reprendrons plus tard. Qu'il nous suffise de dire qu'en ce moment, dans cette crise que traverse notre pays, ce discours sera le phare lumineux qui nous guidera dans la campagne que nous devons soutenir pour la Réciprocité.

Il n'est pas besoin de dire quels enthousiastes applaudissements a reçus notre vaillant chef.

Après lui, M. Fisher M. P. pour Brome fit un magnifique discours. M. Béchard M. P. pour Iberville lui succéda ; tous deux furent acclamés de l'auditoire.

MM. Bernier M. P. et Desmarais M. P. P. tous deux pour St-Hyacinthe, vinrent ensuite recueillir les applaudissements de la foule. Nous voudrions reproduire ici les discours de nos députés, mais le temps a été l'obstacle insurmontable qui nous en empêche aujourd'hui.

L'assemblée s'est close vers 4 30 heures P. M.]

A ST-HYACINTHE.

A 8.30 heures L'Hon. Laurier faisait son entrée dans le Patinoir où près de 3000 personnes étaient réunies.

M. le maire Dessaulles présenta une adresse à M. Laurier, lui souhaitant bienvenue au milieu de nous et le félicitant de sa conduite vaillante du passé, et lui disant que le peuple canadien fondait sur lui ses espérances pour l'avenir du Canada.

L'Hon. M. Laurier s'avança alors au milieu des applaudissements frénétiques de l'assemblée et répondit à l'adresse par un discours magistral comme il sait en faire. Nous publierons dans un prochain numéro quelques traits de ce discours admirable, de même que de celui qu'il a prononcé à Abbotsford.

Il y avait dans la galerie du patinoir plusieurs Dames qui ont joint leurs applaudissements à ceux du reste de l'assemblée.

M. Bernier M. P. fut ensuite appelé et fit un discours de maître sur la politique de protection de Sir John. Ses remarques justes et explicites ont été accueillies par de nombreux applaudissements.

M. Desmarais, M. P. P. lui succéda et fit un magnifique discours. M. Desmarais est un des meilleurs orateurs du pays et les nombreux applaudissements qu'il a reçus lui ont prouvé que l'on savait l'apprécier.

Ce fut le dernier orateur et l'assemblée se dispersa.

La Philharmonique ne s'est pas ménagée. Malgré la triste température, à Abbotsford et au patinoir elle a égayé l'assemblée par les jolis morceaux de son répertoire.

Somme toute la journée du huit Octobre a été une bonne journée pour St-Hyacinthe. Si la mauvaise température, et peut être aussi un manque d'organisation, ont été cause que grand nombre de cultivateurs ne sont pas allés à Abbotsford, nous pouvons dire d'un autre côté que tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait possible.

L'ANNEXION ET LE BILL MCKINLEY.

Jugés par un vieillard.

Le *Courrier* de mardi dernier contenait un article signé "un cultivateur assez vieux pour considérer froidement les effets du Bill McKinley" qui prouve que son auteur a assez vieilli pour être en âge de jouer du violon.

Le temps nous a manqué pour lire avant aujourd'hui cette magnifique élucubration. Et il nous a fallu lire cela à tête reposée.

D'abord le bon vieux est opposé à l'annexion—qui a parlé d'annexion?—parce que ce serait partager le sort des états de l'Est Américain qui se dépeuplent sensiblement.

Nous demandons, sans vouloir faire profession de foi comme "annexionniste" quelle serait la différence dans notre population si le Canada était annexé aux Etats-Unis. Voyons donc un peu les variations de notre population depuis 1881.

En 1881 la population est de 4,824,000, en 1889 elle est de 5,075,000 soit une augmentation de 701,000. L'émigration pour ces huit années s'est montée à 750,000 !

Que pense-t-on de la dépopulation du Canada ? Et ne croit-on pas que l'annexion ne repatrierait pas plutôt nos compatriotes à leurs foyers vides. Ces 750,000 canadiens ne sont pas allés en France ou en Angleterre mais ils sont aux Etats-Unis. Qu'on parle d'absorption, chose impossible suivant nous quand on songe à la vitalité de la race Canadienne, mais discutable, mais du dépeuplement par l'annexion, non. Nous croyons, au contraire et des hommes de talent l'ont dit avant nous que l'annexion réunirait les canadiens.

Maintenant, le brave vieillard du *Courrier* dit que le Bill McKinley est loin d'être aussi désastreux que de vains peuples le pense. Ce n'est pas tout. le brave homme nous donne le remède aux maux dont il sera cause.

Il dit que "s'il arrivait par impossible que les Américains n'auraient pas besoin de nos produits, nos hommes politiques nous trouveront bien d'autres marchés."

En effet Sir John sur les déclarations de M. Camille Flammarion qui prétend que la lune est habitée, doit s'entendre avec M. Edison pour aviser un transport électrique pour l'expédition des œufs canadiens aux habitants de la blonde Phœbé.

Si ce moyen ou tout autre ne réussit pas, dit l'éminent écrivain, alors nous mangerons nos œufs et nous vendrons nos poules—il ne dit pas à quel prix.

Si nous ne pouvons vendre notre foin nous le mangerons..... non, nous rédevrons nos prairies. Le commerce du foin d'ailleurs suivant lui, est nuisible au pays. Combien de nos cultivateurs cependant, qui se sont enrichis avec ce commerce lui donneraient la preuve du contraire.

Les industriels, dit le correspondant y perdront, mais la classe agricole va en bénéficier. Et cependant les journaux conservateurs avouent que la réciprocity avec les Etats-Unis ruinerait nos manufacturiers, mais qu'elle enrichirait nos cultivateurs !

Qui croire de ces messieurs ? Nous optons pour ceux qui disent qu'un commerce libre avec les Etats-Unis écraserait les monopoles, mais ferait la fortune de nos agriculteurs.

Et nous en sommes tellement convaincus, que nous nous attendons à voir bientôt les effets désastreux du bill McKinley sur notre pays et se continuer sur une échelle plus vaste que jamais l'exode de nos compatriotes vers la république voisine.

Il y a dans la correspondance du *Courrier* bien d'autres arguments dignes de feu La Palisse mais il faudrait trop d'espace et de temps pour les faire goûter au public.

Nous jetons un voile sur ces grandes vérités du *Courrier* et nous les enterrons sans chagrin bien convaincu que nul ne les exhumera jamais, s'agiraient il même un jour de reviser la constitution.

NOS SAUVAGES.

La population sauvage au Canada s'élevait présentement à 121,520 âmes réparties comme suit dans les différentes provinces de la confédération :

Ontario.....	17,751
Québec.....	13,500
Nouvelle-Ecosse.....	2,959
Nouveau-Brunswick.....	1,574
Île du Prince-Edouard.....	414
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.....	24,522
District de la Rivière à la Paix.....	2,938
District d'Athabaska.....	8,000
District de McKenzie.....	7,000
Terre de Rupert de l'Est.....	4,016
Labrador (intérieur du Canada).....	1,000
Côte Arctique.....	4,000
Colombie Britannique.....	35,765

Total 121,529

Les 17,752 sauvages d'Ontario se composent d'Algonquins, de Chippewas, d'Iroquois, de Maraves, de Mississaguas, de Mohawks, de Munsees, d'Oncidas, de Pottawatamies, d'Ogibewas, d'Ottawas, de Wyandotts et des Six Nations.

Sauvages de Québec : Abénaquis, Algonquins, Amélicites, Hurons, Iroquois, Micmacs, Montagnais et Naskapees.

Sauvages de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince Edouard, tous Micmacs ; ceux du Nouveau-Brunswick sont ou Micmacs ou Amalécites.

Sauvages du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ; Chippewas, Cris, Sauteux, Sioux, Pieds Noirs.

Quant aux 34,765 Sauvages de la Colombie Anglaise, ils se divisent en une foule de tribus dont il serait fastidieux de citer les noms absolument barbares, comme on peut en juger par les quelques suivants : Hydahs, Nish-Gash, Tsimpseans, Klux-Shaws, O-wee-hay-nos, Kwaw-Kewlth, etc., etc.

L'AFFAIRE DES CHINOIS

Cette affaire commencée avec le bris de vitres de la maison Lapierre, où demeuraient les chinois, le 5 août dernier, vient de se terminer après avoir duré plus de deux mois d'un procès presque continu.

La conclusion de cette affaire nous en fait déduire deux choses.

La première, regrettable à tout point de vue, c'est que les coupables de cet attentat restent inconnus et impunis. La société n'est pas vengée et des crimes de ce genre sont trop graves pour que nous ne le regrettions pas.

Le délit de dommage à la propriété est considéré par la loi comme excessivement grave et il y a une pénalité excessive sur ceux qui s'en rendent coupables.

Dans ce cas-ci, on n'a pas trouvé ces derniers et le fait qui vient de se produire n'est pas une garantie pour la sécurité publique à l'avenir.

D'autre part, nous sommes heureux de l'acquiescement des accusés Côté et Lussier. Il est toujours regrettable de voir des citoyens, peu riches du reste, en butte à tous les tracassés possibles pendant deux longs mois ; traînés chaque semaine sur les bancs de la cour ; faisant des frais d'avocat assez lourds ; se faisant chaque semaine près, admettre à caution, et encourant une foule de dépenses considérables ; il est regrettable, disons-nous, de voir ces gens ainsi tracassés, pour finalement en arriver à être acquittés.

Aussi, nous les félicitons, malgré tous les ennuis qu'ils ont eus, d'avoir été aussi honorablement acquittés.

Comme l'a dit M. Sicotte, les faits prouvés à l'enquête préliminaire étaient suffisants pour les faire condamner à subir un procès, mais dans le procès les faits sont loin d'être assez convainquants pour obtenir une condamnation.

Encore une fois, nous regrettons que M. Lapierre n'ait pu faire punir les auteurs des dommages causés à sa propriété, et nous félicitons MM. Côté et Lussier d'avoir pu prouver leur innocence dans le fait dont on les accusait.

LES PONTS

L'Union contenait mardi dernier un article où l'on parle trop de notre étroitesse de vue relativement à l'achat des ponts pour que l'on ne reconnaisse pas là la largesse de vue de son auteur, quant à la vente des ponts.

Il est bien inutile de tant parler, dans tous les cas de notre étroitesse d'esprit pour en arriver à penser exactement comme nous.

Tout ce que nous avons soumis à la corporation, tout ce que nous avons conseillé de faire relativement à l'achat des ponts, l'Union admet que tout cela peut se faire.

Seulement, suivant son opinion il vaut mieux que la ville achète les ponts et accepte les \$60,000 pour les reconstruire en fer, que de les faire reprendre par le gouvernement ainsi que celui-ci en a le droit.

"Que le gouvernement, dit l'Union les donne à la ville en les rendant libres, la ville devra les reconstruire à ses frais et les entretenir. Il n'y aurait pas moyen de demander aux municipalités de nous aider alors, puisqu'elles n'auraient qu'à répondre : le gouvernement vous a donné des ponts "arrangez vous avec".

Mais croit-on véritablement que les municipalités, consentiraient à nous aider quand même.

Dans un cas ou dans l'autre, leur réponse sera celle de l'Union :

"Vous pouvez vous arranger avec vos ponts. Nous ne vous ferons pas de cadeau, lorsque nous pouvons nous en dispenser. Si nos habitants veulent aller à St Hyacinthe, ils paieront le droit de péage en attendant qu'il soit forcément aboli. Quant à donner des centaines de piastres ou des milliers, nenni !

Samedi l'Union contenait un autre article en réponse à notre deuxième.

Dans cet article nous retrouvons les mêmes erreurs que dans le premier.

Ainsi on lit le paragraphe suivant où l'on s'adresse aux municipalités :

"Il me semble que la proposition actuelle est préférable : Aidez-nous à acheter les ponts et le gouvernement donnera ce qu'il faudra pour les reconstruire".

Nous avons déjà répondu à cet argument ; dans aucun cas les municipalités ne consentiront à cette demande.

C'est le moyen le moins pratique à prendre.

(Qu'on nous permette à l'occasion de cette citation de remarquer que l'écrivain de l'Union n'est pas habitué ou a perdu l'habitude de la rédaction d'articles pour journaux. Ce *Il me semble* qui commence la citation en est la preuve évidente.)

L'Union dit que nous nuisons aux intérêts de la ville en donnant de mauvais conseils aux cultivateurs. L'Union nous juge mal et nous pourrions lui retourner le compliment en lui disant que c'est ce journal qui nuit aux intérêts et de la ville et de la campagne en soutenant un projet qui n'est pas à l'avantage de la ville et pas plus à celui des campagnes et qui du reste est impraticable.

Que l'on prenne donc le premier et seul moyen ; que l'on fasse reprendre les ponts et leur privilège par le gouvernement, et tout ira bien mieux que de chercher des midis à quatorze heures.

Nous croyons comprendre que les vendeurs entendoient par ce moyen moins de bénéfices que dans celui qu'ils proposent s'il était réalisé ; c'est pourquoi la phrase suivante de l'Union nous fait sourire.

"Ce qui est superbe c'est la prétention que les vendeurs devraient faire les dépenses préliminaires !

La ville voudrait se faire aider, elle cherche des associés qui lui fournissent des fonds et c'est le vendeur qui va faire ces démarches pour elle. Un homme veut acheter une terre ; c'est celui qui offre cette terre en vente qui va chercher l'argent pour l'acheter".

D'un autre côté nous ne croyons pas que personne ait le droit de nous blâmer, si contribuable comme ceux à qui nous nous adressons, nous conseillons de prendre tel et tel moyen pour avoir les ponts, lorsque nous savons que notre avis épargnera à la ville quelques milliers de piastres.

Nous avons suggéré au conseil le moyen que nous croyions le plus sage et le plus pratique. Nous voulons que l'on paie pour les ponts un prix raisonnable, mais nous désirons aussi que l'intérêt public soit sauvegardé.

Nous n'avons rien à changer à ce que nous avons déjà dit. L'Union a tacitement admis que nous n'étions pas en tort et spécialement quant à la question du privilège ; nous prenons note des admissions de notre confrère et les soumettons aux intéressés.

ABONNEZ VOUS A
"L'ARTISAN,"
 Journal quotidien, St-Hyacinthe
 ABONNEMENT \$3.00 PAR AN.

LE CHEMIN DES LARMES!

Notre nouveau Feuilleton

Nous commencerons la semaine prochaine la publication d'un des plus beaux romans qui aient jamais paru :

Le Chemin des Larmes

Que tous ceux qui aiment la belle littérature ne manquent pas de lire notre journal, afin de suivre cet intéressant feuilleton.

UN FUTUR MINISTRE

Il est à peu près certain que ce sera notre député local M. O. Desmarais, qui proposera l'adresse au discours du Trône.

Nous félicitons notre député de l'honneur dont il est l'objet.

Dans les cercles politiques on parle tout haut de M. Desmarais comme étant un futur ministre. La division de Montréal n'a que deux ministres : MM. Rob. Droux et Duhamel, contre cinq que possède le district de Québec MM. Mezier, Shehyn, Garneau, Langelier et Ross.

La division de Montréal a donc droit à la première nomination et suivant toute probabilité ce serait M. Desmarais qui serait appelé à ce poste.

Nous souhaitons de tout cœur la réalisation de ces probabilités.

50e ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE L'HON. M. MERCIER

C'est aujourd'hui le 50e anniversaire de naissance de l'Hon. M. Mercier. Il est né le 15 octobre 1840.

On doit lui faire une démonstration à Montréal, ce soir, et lui présenter, à cette occasion de magnifiques cadeaux.

M. Fréchette récitera quelques vers composés pour la circonstance.

Nous nous joignons de cœur à ses nombreux amis pour souhaiter à l'honorable premier ministre, la santé dont il a besoin pour conduire les affaires de la province.

Que la Providence nous le conserve longtemps à notre tête et puisse-t-il revoir encore bien des fois l'anniversaire de ce jour.

LES PÉTROLES

L'industrie des pétroles date à peine de trente ans,

Nous ajoutons qu'à l'origine l'exploitation des puits de pétrole était pratiquée par tout le monde,

Un pionnier partait avec son attirail—souvent une simple poche—attaquait le sol à la recherche de la "poche" contenant le pétrole.

S'il la trouvait et qu'elle fut abondante, c'était la fortune; dans le cas contraire, il en était quitte à creuser un autre puits.

Cette exploitation individuelle dura un certain nombre d'années puis des syndicats se formèrent, ayant à leur disposition un grand capital, et englobèrent bientôt les exploitations moins riches.

Actuellement, à part quelques petites exploitations que l'on trouve dans l'Ohio et qui ne fournissent qu'à la consommation locale le commerce tout entier des pétroles est aux États Unis entre les mains des deux puissantes compagnies archi-millionnaires, la *Standard Oil Company*, dont le siège est à New York, sur la rue Broadway et la *Luceat Oil Works* à Philadelphie.

Ce sont ces deux sociétés qui fournissent de pétrole le monde entier.

MORIN

Pendu le 24

L'exécution du meurtrier Morin a été remise au 24 courant, afin de permettre à la Cour suprême de donner sa décision sur cette affaire.

LA POLICE SE PLAINT

Des membres du corps de police se sont plaints à nous parce que nous aurions dit qu'elle se fait parfois attendre; et de plus, que nous n'enregistrons pas les prises qu'elle fait.

Nous prions les messieurs de la police de croire que nous agissons vis à vis d'eux comme vis à vis de tout corps public, comme tout particulier.

Mais il arrive que la police est de beaucoup plus importante par rang et par titre que bien d'autres. C'est, après notre gouvernement civique le corps le plus important de la municipalité. Donc, à la police de se tenir à la hauteur de sa position.

Si la police arrête beaucoup de monde, nous supposons que tout ce monde est coupable, elle ne fait que son devoir. Le devoir n'a pas besoin de mention. Nous ne faisons aucune mention du commis qui amène à son patron dix nouvelles pratiques par jour. Mais, par exemple, nous ferons mention du commis infidèle qui par sa négligence ou autre chose fera du tort à son patron.

Nous avons défendu la police lorsque nous avons cru qu'elle faisait son devoir et qu'on l'accusait injustement, mais lorsque des personnes autorisées se plaignent de ce corps, nous avons raison de le lui dire.

La police se doit à la ville et nous avons droit d'apprécier sa conduite, que nous agissions comme citoyen ou comme journaliste.

Qu'elle le sache et qu'elle se conduise en conséquence.

RECETTES UTILES

Un grand nombre de lettres m'arrivent au sujet des remèdes contre la chute des cheveux. Plusieurs m'apportent des adresses et des spécimens. Je remercie, mais je ne puis les utiliser ici. Une aimable correspondante me donne une formule que je transcris et qui ne doit pas être sans mérite, car elle ressemble beaucoup à celle que préconisait le célèbre chirurgien Dupuytren.

120 gr. de moëlle de bœuf.
6 gouttes d'essence de bergamotte.
1 cuiller à bouche d'huile de noix.

Je trouve aussi dans ma correspondance ce moyen de calmer une rage de dent. Il est assez simple pour qu'on en tâte: lancer une douche d'eau de Seltz sur la dent malade, à l'aide d'un siphon.

Puis voici une recette pour le nettoyage des gants clairs. On se gante avec la paire que l'on désire blanchir et l'on se lave les mains ainsi gantées dans une petite quantité d'eau de javal, en ayant soin de frotter les parties les plus souillées. On prend ensuite un linge sec pour s'essuyer longuement et on ôte alors les gants que l'on étire et que l'on finit de sécher autant que possible à l'air pour enlever l'odeur.

L'eau de pluie froide et un peu de soude enlèvent les taches de graisse. La pétrole rend la souplesse à tous les cuirs durcis et séchés.

Un rien de blanc d'Espagne, dissous dans un peu d'alcool, sert à nettoyer les diamants.

La poudre d'axilic m'est indiquée pour composer instantanément une excellente encre violette.

Autant que possible les robes doivent être brossées étendues sur une table—et non à la main, ce qui donne beaucoup plus vite le brillant grasseux de l'usage.

La cour d'appel vient de décider qu'il n'y a pas d'appel d'une condamnation pour mépris de cour. C'est là une vérité si bien établie que nous sommes réellement surpris que M. Lessard, l'administrateur du *Monde*, en ait jugé autrement.

Sommé de paraître à la cour du juge Bourgeois de Trois-Rivières, au sujet de son élection contestée, M. Lessard n'apparaît pas. Condamné alors pour mépris de cour, il fait appel et il obtient d'un greffier complaisant un bref d'appel. Le juge Bourgeois, qui sait à quoi s'en tenir, intime au greffier la défense de communiquer les pièces de l'incident à

la cour d'appel. Celle-ci s'est réunie hier et, d'après raison au juge Bourgeois, elle rejette la demande d'appel et condamne M. Lessard aux frais. A présent, le roi à mis en demeure de se présenter devant le juge Bourgeois ou d'aller en prison.

Canada

ST CHARLES

Quoique la moisson ne soit pas abondante cette année, cependant M. O. Hébert, chargé dans ce moment trois bateaux d'avoine. L'orge aura son tour ainsi que les pois.

SUTTON

La grande manufacture de M. Pierre Doray, contenant un grand nombre de machines et mille chaises a été détruite par le feu de même que la résidence privée de M. Doray. Les pertes s'élèvent à \$8,000 et les assurances à \$2,500.

OTTAWA

Vingt-trois typographes employés à l'imprimerie du gouvernement, à Ottawa, ont été congédiés. L'ouvrage faisant défaut.

COATICOOKE

Il paraît que M. Pierre Breault, de Bartord, a jugé à propos de s'absenter sans en avertir ses créanciers.

M. Alfred Tétreault, propriétaire d'un moulin à scie de Baunston ayant laissé le pays sans donner satisfaction à ses créanciers, a été mis en banqueroute à la demande de M. J. B. Quevillon.

Le conseil a refusé d'accorder à M. A. J. Corrivé, une extension de temps pour la pose du système électrique devant éclairer notre ville. Par conséquent, la chose est encore à recommencer, et il est plus que probable que d'ici à l'été prochain, nous aurons encore à nous servir de nos lanternes, si nous avons affaire à sortir le soir.

BEAUHARNOIS

Alexis Soucy, accusé de complicité pour vol de chevaux, a subi son procès samedi dernier devant la cour criminelle à Beauharnois, et les jurés ont rendu un verdict de coupable.

Lundi, Soucy est au si à répondre à une accusation de viol et fut également trouvé coupable.

Soucy recevra sa sentence à la fin du terme.

STE MADELEINE

M. Joseph Jodoin d'ici et M. J. O. Guy de St Jean, ont tué en trois jours trente neuf bécasses rouges, [woodcock].

DRUMMONDVILLE

Il y avait dimanche dernier charmant dîner d'amis, chez M. H. T. Choquette de cette ville. Nous remarquons parmi les convives M. J. E. Girouard M. P. P. MM. Turcot, Quillet, Hébert marchands, de Drummondville et plusieurs autres tous en compagnie de leurs charmantes épouses; puis M. H. A. Beauregard protonotaire de St-Hyacinthe qui était venu passer la journée à Drummondville.

Etats Unis

FALL RIVER

Le professeur E. Leclerc, si avantageusement connu du public canadien de Fall River, nous est revenu plein de vigueur et de santé et prêt à donner comme par le passé des leçons de piano, orgue et de chant.

Dimanche dernier, solennité du rosaire, le chœur Ste Anne a chanté la messe du second ton harmonisée, sous l'habile direction du R.P. Gaffre, et plusieurs jolis morceaux de chant appropriés à la circonstance.

A vêpres eut lieu la bénédiction des roses, et la statue de la Ste Vierge fut portée en triomphe par les enfants de Marie, suivies des différentes sociétés paroissiales.

L'église était remplie au point que au moins 150 personnes ont dû rester dehors.

Il y a eu trois suicides à Fall River dans l'espace de quatre jours, mais pas un d'eux suicidés n'était canadien.

LAKE LINDEN (Mich.)

Nous regrettons d'apprendre que M. Téléphore St-Pierre a abandonné la rédaction de *l'Union Franco-Américaine*, de Lake Linden, Mich. Jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un remplaçant, ce journal sera rédigé en collaboration.

TATVILLE.

Nos jeunes compatriotes des Etats-Unis se distinguent. Ils ont entrepris, à Tatville, de représenter le grand drame de Victorien Sardou "*Patrie*."

Le programme contient les noms de 60 acteurs et les rôles de comparses. La séance aura lieu samedi le 18 octobre.

Nous félicitons ces jeunes gens de leur esprit d'entreprise et leur souhaitons tout le succès qu'ils méritent.

NEW-YORK.

Le mystère d'Hudson street. John Ruge, un débitant de boissons, allemand âgé de trente-trois ans, et demeurant au-dessus de son cabaret, No. 27 Hudson street, a été trouvé mort hier matin vers huit heures, dans son lit. Le défunt a été tué d'un coup de revolver à la tête.

Un enfant de neuf ans, Herman Tundick, a été écrasé et tué par un tramway de la 2e avenue, à la hauteur de la 107e rue.

BOSTON

Un jugement vient d'être rendu assurant à la Pullman Palace Car Co. la possession du brevet d'invention pour les chars à vestibule. Ceci représente un gain pour la compagnie de \$25,000,000.

DULUTH

Les amis de M. Zéphirin Marcou, entr'autres M. Alphonse Têtu et sa famille, lui ont présenté hier un joli bureau à l'occasion du 3e anniversaire de sa naissance.

HOLYOKE

Lundi soir, les nombreux amis de Mme l'hilias Turcotte se sont réunis à sa résidence pour fêter le 22e anniversaire de sa naissance.

De riches cadeaux lui furent présentés par Mlle Alma McElligott au nom des amis et Mlle Turcotte lui a lu une jolie adresse de circonstance. La joyeuse assemblée s'est amusée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Les enfants et les petits-enfants de Dame veuve Léon Bourgeois se sont assemblés lundi soir chez M. Alfred Bourgeois et ont fait une agréable surprise à leur mère en lui faisant de jolis cadeaux à l'occasion du 67e anniversaire de sa naissance, après quoi ils se sont assis à un délicieux goûter et se sont amusés jusqu'à une heure avancée de la nuit. C'était vraiment une jolie fête de famille.

UN ROI MAL ELEVE

Sur les faits et gestes du jeune roi espagnol Alphonse XIII, on écrit de St Sébastien à un journal français :

"Le roi est non seulement bien portant, mais il est très gai et très heureux de se promener sur la plage de Concha où baigneurs et baigneuses le saluent de leur cri de "Vive le roi!" quand il apparaît devant la cabine royale, à deux pas de la foule.

"Alphonse XIII se fait parfois gronder par sa royale maman, car il a le diable au corps et ne ménage personne. L'an dernier, on lui avait bien commandé de ne pas crier à l'église, car il avait l'habitude d'éclater de rire pour la moindre chose. Eh bien! cette année, comme il entendait le prédicateur lancer de grandes phrases avec une éloquence tout espagnole, le petit roi s'écria au milieu du silence de la foule qui écoutait le sermon :—"On ne crie pas à l'église, monsieur." Vous voyez d'ici les têtes des courtisans!

"L'autre jour, comme il allait prendre quelque chose dans son assiette avec les doigts, un chambellan se permit de lui dire :—"Le roi ne doit pas prendre la nourriture comme ça." Et Alphonse XIII répondit sans hésiter "Eh bien, le roi le prend."

"Il devient l'enfant terrible de la maison royale. Deux vieilles dames le voyant partir pour Ayele en voiture, s'écrièrent avec des voix de soixante-dix ans chacune :—"Va.....ve le.....roi! Et le roi, tout haut :—"Maman, regarde ces deux figures-là."

Tout cela n'est pas très royal, ajoute *L'univers* et de pareils traits feraient craindre que le jeune prince ne figurât bientôt dans la galerie ouverte par M. Nicol dans son récent livre; Les enfants mal élevés.

A LOUER

Un orgue de salon, presque neuf. S'adresser à ce bureau.

TÉLÉGRAPHIE

Toronto.—On annonce que Robert Hardie, un jeune avocat canadien, qui est parti dernièrement pour Los Angeles, Cal., a été assassiné par les indiens.

New-York, 9.—On annonce que des mines d'or et d'argent d'une richesse inouïe ont été découvertes dans les montagnes Arbuckle territoire Indien, dans le pays des Chick-saws.

PHILADELPHIE, 9.—Un train de marchandises a déraillé ce matin à Paul Brook. Un serre-frein a été tué. Trente wagois et leur contenu ont brûlé.

Ottawa.—M. le sénateur Casgrain, de Windsor, Ontario, part pour l'Europe la semaine prochaine et sera de retour vers Noël.

Les bulles érigeant le vicariat apostolique de la Colombie Britannique en diocèse régulier sont arrivées de Rome. Le nouveau diocèse se nommera diocèse du New-Westminster, et la ville de ce nom en sera le siège régulier. Mgr Duriau, O. M. I., vicaire apostolique, est nommé titulaire du nouveau diocèse.

LA PROCHAINE LUTTE.

Des personnes qui se prétendent bien renseignées, nous disent que M. M.E. Bernier M.P. aurait manifesté ouvertement, avant et depuis l'assemblée du patinoir, son intention de ne plus se présenter et qu'il aurait même suggéré M. M. St-Jacques, avocat, comme son successeur.

M. St-Jacques est l'associé de M. Fontaine. C'est un homme de talent, connaissant bien la politique et qui possède toutes les qualités nécessaires pour faire un bon député.

M. St-Jacques, du reste a déjà fait ses marques et son passé est une garantie de l'avenir.

Il compte de nombreux amis dans le comté, dont les sympathies lui sont sûrement acquies.

MEURTRES ET CRIMES

Le vent est aux crimes. On ne voit que cela sur les journaux.

Lamontagne et sa sœur passionnent l'intérêt public.

Morin de Montmagny, sera probablement pendu le 17, vendredi prochain.

Le vieillard de l'île d'Orléans va peut-être mourir et son assassin est en sûreté.

Mercredi soir, à Montréal, un jeune Morin a reçu une balle dans le bras. Deux individus cachés dans une ruelle avaient tiré sur lui un coup de revolver.

Le télégraphe nous apprendait hier soir qu'un crime épouvantable avait été commis à Cumberland Ont. Deux jeunes filles les deux sœurs, du nom de McGonigle s'en revenant de l'école furent assaillies, outragées et assassinées. On a trouvé leurs cadavres côte à côte. Un nommé Narcisse Larocque a été arrêté sous soupçon.

Maintenant si l'on prend tous les crimes qui depuis le printemps ont, par tout le pays, passionné le public, une pendaison à Québec, le crime de Birchall, les trop nombreux attentats aux mœurs que rapportent les journaux on en vient à conclure que la réforme des mœurs ne fait de progrès qu'en rétrogradant.

Il y a là matière à réfléchir pour ceux qui se donnent comme protecteurs de la société et de la morale publique.

BLANCHARD COUPABLE

Pendu le 12 décembre

Le procès de Blanchard, accusé du meurtre de Galkins, forgeron de Stanstead s'est terminé hier.

La charge du juge Brooks a été très forte contre le prisonnier.

A 3.30 p.m. les jurés rapportent un verdict de coupable et Blanchard est condamné à être pendu le 12 décembre.

NOS PRIMES.

Les Primes offertes aux abonnés de LA TRIBUNE et qui doivent être tirées au sort le 31 Octobre prochain, sont exposées dans la vitrine de M. E. Lamarche, bijoutier. — Ces primes consistent en Montres en or, en argent, en nikel et Chaines de Montres, Epingles et autres bijoux. — Que ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante se hâtent de le faire au plus tôt, s'ils veulent avoir droit de concourir.



Commis-voyageur

MM. Denis & Durocher, ont maintenant un commis-voyageur. C'est un signe de prospérité dont nous les félicitons cordialement.

A Abbotsford

Voici le nom des personnes que l'on remarquait sur l'estrade, au moment du discours de l'Hon. M. Laurier, hier, à Abbotsford: MM. M. E. Bernier, M. P., Béchard, M. P., Fisher, M. P., Desmarais, M. P., P., Girard, M. P., P. A. Denis, Mael'hail, reporter du Globe de Toronto, Chs. Marcell, du Star de Montréal, A. J. Dorion de L'ARTISAN.

Tambour major

Vendredi, à une réunion d'amis, où assistaient les membres de la Philharmonique, on a demandé à M. Charpentier de vouloir accepter la charge de tambour major de ce corps de musique. M. Charpentier après avoir hésité accepta cette offre.

On salua avec plaisir sa décision. M. Charpentier a déjà rendu des services éminents à notre corps de musique et sa réapparition dans ses rangs est un heureux présage de succès pour l'avenir.

Cadeau.

Monsieur Richard Weber, Artiste peintre Allemand, établi à East-Stanbridge depuis trois ans, a gracieusement offert à Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe, les quatorze stations du chemin de la croix, peintes à l'huile. Monsieur Weber appartient à la nouvelle Ecole Allemande; ses peintures sont remarquables par leur coloris, et par l'expression vraie des personnages.

Ce cadeau, d'une grande valeur, a été accepté avec reconnaissance par Mgr l'Evêque, qui destine ces toiles magnifiques, à la chapelle des congrégations de cette ville.

Macadam

On est à macadamiser la partie de la rue Cascades, en face de la station des pompes entre les rues Mondor et Piété.

Beaucoup mieux

La petite fille de M. L. A. Choquet, qui a été victime d'un grave accident en septembre dernier, est beaucoup mieux. Elle a commencé à marcher hier.

Joli voyage.

M. Jos. Nault régistrateur est de retour d'un voyage d'une quinzaine de jours aux Etats-Unis et au Canada, accompagné de Mme Nault. Ils ont passé quelques jours à New-York où ils ont visité les monuments et places d'intérêt, tels que le Central Park, le musée Eden, les splendides résidences de la 5ème avenue; puis le pont de Brooklyn, le cimetière Greenwood de Brooklyn etc.

M. Nault a rencontré à New-York M. Lamarche frère de notre concitoyen M. E. Lamarche, qui l'a accompagné dans ses visites dans la grande métropole.

M. et Mad. Nault sont ensuite allés à Montréal, à la Côte-des-Neiges, puis à Sorel, où ils sont allés voir leur gendre M. Bertrand.

M. et Madame Nault sont revenus bien portants et enchantés de leur promenade.

Batailles

La journée de samedi a été fertile en incidents. Nombre de coups de poings ont été échangés entre diverses personnes. La boisson n'était pas étrangère à ces prises.

Le coût d'un procès

On estime que le procès dans l'affaire dite "des Chinois" a motivé des frais pour au moins \$400 divisées comme suit. La Couronne \$50, Coté \$100, Lussier \$100, Lapière \$50 et les frais de l'enquête préliminaire.

Retraite

La retraite des dames de charité s'ouvrira cette année le 16 novembre prochain.

Le foin

M. Robinson de la maison Hosmer & Co., commerçants de foin de Boston, est allé à St-Jean-Baptiste ces jours derniers.

Il a dit aux cultivateurs de cet endroit qu'il n'y avait pas d'espoir pour un meilleur marché pour le foin que le marché actuel d'ici à l'été prochain.

Le foin vaut actuellement sur le marché de Boston pour tère qualité de \$13 à \$16.

Beau chant

Nous avons eu du magnifique chant à la cathédrale hier. Madeleine Laframboise, M. Jules St Germain et M. Birtz ont chanté en trio à l'offertoire un Ave Verum et à l'élévation, *Jesu Dei Viri*.

Nos félicitations aux membres de ce trio pour leur magnifique chant.

Condamnation

André Dumaine, arrêté la semaine dernière pour distillation illicite d'alcool a reçu sa condamnation ce matin devant M. V. B. Sicotte.

Dumaine est condamné à un mois de prison, \$100 d'amende et les frais taxés à \$13, et, à défaut de paiement immédiat à trois mois additionnels de prison, le tout aux travaux forcés.

Un bal bruyant

Samedi soir il y avait bal chez un citoyen des alentours du marché à foin. Comme d'habitude Bacchus était présent avec d'autres divinités douteuses.

Les invités en si bonne compagnie ont manifesté trop bruyamment leur allégresse ce qui nécessita la présence de la police, qui a la mauvaise habitude d'intervenir dans ces saturnales. Le bal a été clos sans cérémonie et les invités ont regagné à pied leur logis. Il faut dire à leur avantage que la police n'a pas été à la peine de pousser la galanterie jusqu'à des reconduire chez eux ni ailleurs.

Une bagarre.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, la population qui réside aux alentours du marché et sur la rue Ste-Anne a été mise en émoi par des cris au meurtre!

En quelques minutes cent cinquante personnes étaient réunies au coin des rues St-Antoine et Ste-Anne d'où partaient des cris.

Un homme du nom de Pichette gisait sans connaissance sur la traverse, le visage ensanglanté; il avait été frappé par un nommé Couture, ferblantier chez M. Jos. Leduc.

Voici ce qu'on nous a raconté: Il y avait samedi soir réunion de jeunes gens au coin des rues Ste-Anne et St-Antoine.

Il faut dire que ces réunions sont très fréquentes. On s'y réunit presque tous les samedis, on achète bonne quantité de boisson et, naturellement on ne la laisse pas perdre.

Il paraît qu'un des jeunes gens aurait été maltraité et serait allé raconter la chose à Couture qui lui-même avait déjà eu maille à partir avec ces jeunes gens. Avec d'autres ils vinrent au coin des dites rues et là se passa la scène que nous avons décrite. Quels furent les provocateurs? Qui frappa le premier? On est bien porté à croire que ce fut Couture, mais on dit aussi que la mêlée fut générale.

Dans tous les cas, Couture frappa Pichette qui tomba: on dit qu'il le frappa à coups de pieds, qu'il avait une bouteille ou autre chose dans la main. Les médecins sont de cet avis car la blessure semble trop nette pour avoir été faite au poing seulement.

La police prit un peu de temps à venir mais finalement arriva et alla arrêter Couture à l'Hotel Beaupré.

Il est rarement donné de voir une scène semblable à celle que cette bataille a provoquée.

Les hommes en costume de nuit, les femmes aussi légèrement vêtues et non moins bavardes faisaient chorus de hurlements: Arrêtez-le! c'est une honte! etc. etc.

Nous trouvons qu'il y a des hommes de police qui sont réellement trop patients et qui endurent trop facilement les injures d'ivrognes, nous en avons eu la preuve samedi soir. Il faut ajouter que ce matin plusieurs de ces insulteurs ont payé les frais de leurs insultes.

Nous conseillerons à la police d'avoir un œil plus attentif sur ce coin de rue de même que sur deux ou trois autres maisons où chaque samedi soir on se réunit, pour en sortir, après une nuit d'orgie, complètement ivres. C'est une plaie dans St-Hyacinthe et c'est à la police de prendre les moyens pour en enrayer les progrès malfaisants.

Couture a été condamné avant-midi à \$10 d'amende et les frais ou un mois de prison pour avoir troublé la paix publique.

Quant à l'accusation pour assaut contre Pichette elle a été retirée moyennant dédommagement. On parle d'un \$20 comme panacée.

Départ

La Révde. sœur St-Eduard, de l'Hotel-Dieu de cette ville, vient d'être nommée supérieure de l'hôpital de Sherbrooke.

Ordination

Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a conféré dimanche dernier, dans la chapelle intérieure de l'Evêché, le diaconat à MM. J. P. O'Gara, E. Létourneau, P. Trotter et C. Menard, tous du diocèse.

Anniversaire

Le *Pionnier* de Sherbrooke entre vendredi dans sa vingt-cinquième année d'existence.

Le *Pionnier* de cette semaine donnera en supplément les articles qui lui ont été transmis par ses anciens rédacteurs et collaborateurs à l'occasion de son 25e anniversaire.

Que notre confrère veuille bien accepter par anticipation nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs souhaits pour l'avenir.

Une bonne journée

La corporation a fait une bonne journée de recettes provenant du recorder, lundi.

Ainsi dans l'affaire de la rue Ste-Anne et St-Antoine sur sept plaintes, 5 accusés ont payé, les 2 autres régleront demain.

Dans l'affaire du marché à foin, deux jeunes gens qui avaient trop chauffé le feu seront obligés d'en payer les frais demain.

Un jeune homme qui a un naturel méchant sous tous rapports est allé défoncer chez son père. La cause est entre les mains de la police.

Pour plus tard

M. Jos. Chenette, inspecteur des travaux du nouveau bureau de poste est venu lundi, chercher le numéro de l'ARTISAN, contenant le recensement des ouvriers dans les manufactures, puis le dernier numéro, ce qui d'hier, ainsi qu'un numéro de LA TRIBUNE. Ces journaux ont été déposés avec une copie des autres journaux de St-Hyacinthe dans la pierre angulaire des bureaux publics.

Quelle destinée pour chacune de ces feuilles de papier! Si la nouvelle bâtisse vit jusqu'au jour où le progrès et l'agrandissement en nécessiteront une nouvelle; si aucun accident, aucun tremblement de terre n'en vient ébranler les bases, combien peu de nous vivront pour relire le recensement de St-Hyacinthe, l'affaire des chinois ou la bagarre de la rue St-Antoine?

Joli cadeau.

Les nombreux amis de M. F. H. Poitras, marchand-épicerie se réunissaient chez lui lundi soir à l'occasion de son quatrième anniversaire de naissance.

On lui a présenté en souvenir un magnifique set de salon.

M. Poitras compte de bons amis qui savent à l'occasion lui prouver leur affection.

Nous l'en félicitons.

Autre bagarre.

Lundi soir nouvelle bagarre, au Petit Rang cette fois-ci. Il y avait râlles, dîner, danse et le reste. La fête s'est terminée par des gros mots et des coups.

Sept ou huit des jeunes gens présents ont payé les frais de leur frasque.

Tapage.

Un citoyen des alentours du marché-à-foin, sous l'influence de la boisson, s'est permis de faire trop de bruit dans son voisinage mardi après-midi.

Son vacarme lui a valu mercredi une invitation à passer au bureau de la Corporation et de payer les frais de la visite.

La police.

On dit qu'il devrait y avoir redistribution de service pour le samedi, dans le corps de police. Le samedi soir surtout, cette redistribution est nécessaire, au dire des hommes de police eux-mêmes.

En effet, ils ne sont que deux en fonctions la nuit et doivent aller au dépôt du Grand Tronc, à l'heure du train, puis se partager la surveillance de la ville.

Le jour quelques uns sont employés à différents travaux municipaux. Nous comprenons qu'ils ne peuvent à deux, avoir l'œil par toute la ville; ce serait trop demander.

Mais que l'on voie à créer une innovation qui assurera davantage la paix publique.

C'est au comité de police à considérer la chose.

L'ARTISAN

Paraît tous les jours à 4 hs. P.M.
Et est en vente aux endroits suivants:
D. Dumaine, 56 Rue St-Antoine.
J. B. Garand, 16 " Mondor.
F. H. Poitras, 178 " Cascades.
Jos. Fournier, 2 " Cascades.

UNION ST-JOSEPH

ST-HYACINTHE

COMITÉ DE RÉGIE

Lundi, 6 octobre, 1890.

Présidence de B. O. Beland, ecr., président.

Présents MM. D. Dumaine, Eus. Clapin, Frs. Lajoie, Frs. Decelles, J. B. Morin, Em. Bouché, H. Langelier et J. A. Cadotte.

Demandes d'admission et certificats d'admission pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis:

Alfred Pion, commerçant, 33 ans, St-Simon.

Camille Gosselin, boulanger, 35 ans, St-Hyacinthe.

Raymond Lapointe, cordonnier, 21 ans, St-Hyacinthe.

Pierre Côté, cordonnier, 39 ans, St-Hyacinthe.

Charles Lanctot, cordonnier, 39 ans, St-Hyacinthe.

Arthur Dufrénes, cordonnier, 23 ans, St-Hyacinthe.

Louis Beauregard, cordonnier, 35 ans, St-Hyacinthe.

Résolu de payer les montants suivants:

Collecteur trésorier, (salaire) \$6.25.

Dépenses de bureau, (septembre) \$2.05.

Alfred Lapalme, \$5.00.

Résolu que la somme de \$650 soit portée au fonds de réserve, partie du bénéfice net réalisé pendant le dernier semestre.

Un comité spécial composé de MM. B. O. Beland, D. Dumaine, et J. A. Cadotte, est ensuite nommé aux fins de s'entendre définitivement avec qui de droit pour la construction d'un bureau, comme autorisés.

MM. B. O. Beland, H. Langelier et J. A. Cadotte, sont chargés d'arrêter les termes d'une formule de rapport mensuel par les succursales. Et le comité s'ajourne à dimanche le 12 octobre, courant, au lieu ordinaire de ses séances.

J. A. CADOTTE,

Sec.-Trés.

Dimanche 12 octobre,

Présidence de Eusébe Clapin, ecr., 2^e vice-président.

Présents, MM. Frs. Lajoie, Frs. Decelles, E. Boudreau, J. A. Casavant, L. Plamondon, J. Bte. Morin, D. Dumaine, H. Langelier et J. A. Cadotte.

Résolu de payer les montants suivants:

Ov'la Coté, \$5.00.

Louis Hébert, \$5.00.

Jochim de Langis, \$6.00.

Alcidas Phénoux, \$6.00.

Amable Dumaine, \$6.00.

Tancrède Amiot, \$5.00.

Louis Laporte, \$3.00.

Joseph Brunelle, \$5.00.

Adjutor Laganière, \$4.50.

Joseph Lussier, \$3.00.

Azarie Bernard, \$99.60 (dernier versement.)

Résolu que M. A. Dumaine devra fournir un certificat de son médecin avant de toucher de nouveaux bénéfices.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Jean Benoît, cultivateur, 36 ans, Notre-Dame.

François Alard, cultivateur, 36 ans, St-Denis.

François Xavier Paradis, marchand 37 ans, St-Denis.

Félix Lapointe, cordonnier, 22 ans, St-Hyacinthe.

Antoine Lapointe, cordonnier, 25 ans, St-Dominique.

Le certificat de M. Louis L'heureux de St-Dominique est laissé sur la table.

Application pour bénéfices de M. Arthur Berthiaume, en date du 1er octobre.

Résolu de payer les montants suivants aux médecins examinateurs.

Dr Brown, Acton Vale, \$8.00.

Dr Berthiaume, St-Simon, \$5.00.

Et le comité s'ajourne à dimanche le 19 octobre courant.

J. A. CADOTTE,

Sec.-Trés.

Deces.

A Ste Madeleine, le 11 courant, Mme Elodie Fontaine, à l'âge de 25 ans, après une maladie de quelques mois.

A Ste Madeleine, le 10 courant, M. Antoine Roy, à l'âge de 85 ans.

A St Charles, le 4 courant, M. Hypolite Messier, à l'âge de 75 ans, 9 mois, après deux ans de maladie.

M. Messier a joué un rôle assez important dans cette paroisse et il était présent lors du combat qui eut lieu en 1837.

Il a été inhumé le 7 du courant au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient ses quatre fils, Napoléon, Alphonse, Charles et Philippe. Il laisse une femme désoignée et une nombreuse famille.

A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 93 ans, dame Emilie Champeau, épouse de M. Charles Forté. Elle était la grand-mère de M. C. H. Forté, marchand de cette ville.



Le Grand-Tronc.

ALLANT A MONTREAL

	Passagers	Passager	Local.	Express.	Méle.
Acton Vale.....	3 05	9 34	6 30	6 05	3 27
Upton.....	3 25	9 45	6 48	6 23	3 52
St-Liboire.....	3 35	9 55	6 57	6 33	4 05
Britannia Mills.....	10 00	7 02	4 14
St-Hyacinthe.....	7 15	4 32
St-Madeleine.....	1 05	10 20	7 20	6 55	4 40
St-Hilaire.....	10 40	7 37	5 02
Bolton.....	1 48	10 50	7 51	7 25	5 20
St-Lambert.....	11 00	7 55	7 29	6 25	5 10
St-Louis.....	5 40	11 30	8 30	8 00	6 15
Montréal.....	6 00	12 01	8 50	8 20	6 35

ALLANT A RICHMOND.

	Méle.	Express.	Passagers	Local.	Passagers.
Montréal.....	6 55	8 00	3 15	5 30	10 15
St-Lambert.....	7 15	8 20	3 35	5 50	10 40
Bolton.....	8 35	4 09	6 21	11 18
St-Hilaire.....	8 43	5 34	4 13	6 25	11 23
St-Madeleine.....	9 30	4 25	6 38
St-Hyacinthe.....	10 00	9 20	4 40	6 55	11 57
St-Hilaire.....	10 28	4 47	7 00
Britannia Mills.....	10 57	4 58	7 13
St-Liboire.....	10 53	5 03	7 19
Upton.....	11 08	9 45	5 11	7 28	12 31
Acton Vale.....	11 32	9 57	5 26	7 45	12 48

LE PACIFIC CANADIEN, (South Eastern.)

Les trains laissent St-Hyacinthe comme suit:

8 50 A. M. Train express venant de Sorel, Drummondville et St-Guilhaume, arrivant à Montréal à 10 30 A. M., faisant connection à West-Farnham pour Stanbridge, Marieville et les trains de jour pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

4 19 P. M. Train Méle venant de Drummondville, Sorel et St-Guilhaume, arrivant à Farnham à 6 50 P. M., faisant connection avec les trains pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre. Aussi pour Montréal, St-Jean et Stanridge.

6 35 P. M. Train Express venant de Montréal, faisant à 5.10, connection à Farnham avec les trains venant de Boston, Stanbridge et Marieville, arrivant à Sorel et Drummondville à 10.40 P. M.

10 05 A. M. Train Méle venant de Stanbridge, Waterloo et Newport, faisant connection à Farnham avec les trains de Springfield, Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Sorel à 1 hr P. M.

BOITES D'ALARME

1. Coin des rues Concorde et St-Antoine
2. Maison des Pomp

LES AMERS INDIGENES!

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse; une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomacales, digestives et carminatives.

LES MAUX DE TÊTE, ÉTOURDISSEMENT, NÉVROSIS, MALAISE GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite de dérangement de l'estomac, et dans ce cas, les AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

LES AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, en boîtes de 25 cts. seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 2 demiards.

S. LACHANCE,
PROPRIÉTAIRE,

1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE,
MONTREAL.

A. BLONDIN

Plombier Sanitaire



POSEUR DE FOURNAISES

A eau chaude et à vapeur

BASSE & HAUTE PRESSION

148, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE QUE.

Engins & Beuilleires

DE

E. LEONARD & SONS

Depuis 3 forces jusqu'à 100.

PRIX TRES MODERES

Conditions de paiement faciles.

SPÉCIALITE: d'Engins et Bouilloires pour Fromageries, Imprimeries, Factories, etc.

N. B.—On peut voir un des Engins et dessus en opération à l'Imprimerie de "LA TRIBUNE."

TEINTURERIE

ANGLO — AMÉRICAINNE
DE MONTREAL.

VETEMENTS DE TOUTES SORTES nettoyés, teints et réparés avec soin.

ROBES DE DAMES nettoyées ou teintes sans être défilées.

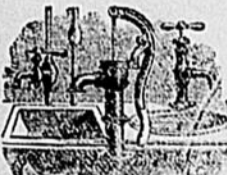
PLUMES D'AUTRICHE FRISÉES, réparées et teintes dans n'importe quelle couleur.

EFFETS DE MAISON, tels que Tapis de Pianos, Tapis de Table, Rideaux Etc., etc., teints dans les couleurs les plus à la mode.

A. DENIS,

AGENT A ST-HYACINTHE.

N. B.—Les effets sont envoyés à Montréal aussitôt reçus et livrés sous 8 ou 10 jours.



Brodeur & Frere,

PLOMBIEURS, COUVREURS, A

No. 44 RUE CASCADES,
ST-HYACINTHE, Que.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
A la vapeur et à l'eau chaude.

Sinks, tuyaux à l'eau et à gaz,
POMPES, ROBINETS, Etc., Etc.

Spécialité: Covertures en Fer-blanc, Tôle, Bardeau Métallique, Ardoise et Tôle Galvanisée.

LE TOUT A PRIX MODERES.
SATISFACTION GARANTIE.

NOUVELLE BOUTIQUE

H. N. BERNIER,

Plombier,

et poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., d'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS:

Tuyaux en grès,

Agrès de Fromageries, de Puits Artésiens
TUYAUX, POMPES et VALVES
De toutes sortes.

50 rue Saint-François,
Place du Marché,
St-Hyacinthe.

L. N. LUSSIER & Cie

124 Rue Cascades

Assortiment complet et choisi de

CHAUSSURES

de toutes sortes

POUR

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Aussi: Valises, Sacs de voyage, Etc.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE,

Bureaux: 114, Rue St-Jacques,
(En face du bureau de Poste.)
MONTREAL.

Hon. J. G. LAVIOLETTE, M. C. L.
Président.

La seule compagnie Canadienne française et provinciale; offre plus d'avantages et de garanties qu'aucune autre compagnie, à primes fixes, faisant affaires en cette province et a

OFFERT DE PAYER \$1000

à quelqu'institution de Charité de Montréal, au cas où quelqu'un pourrait prouver le contraire. Ce défi publié dans 22 des principaux journaux de la province, n'a pas été accepté.

Agents voyageurs et locaux demandés. S'adresser avec références, par lettre ou personnellement, à

"P. GARON," Gérant

Montréal.

Agent pour St-Hyacinthe:

J. C. ROULEAU

à qui les demandes de sous-agences pour la ville devront être adressées.

CHAUSSURES

JOS. MORIN,

No. 104 RUE CASCADES,
COIN DE LA RUE ST-DENIS,
ST-HYACINTHE.

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES, pour Hommes, Femmes et Enfants, dans toutes les lignes.

— PRIX TRES BAS —

Aussi: Assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage, etc.

AUX CORDONNIERS,

CUIRS et FOURNITURES à l'usage des Cordonniers, ainsi qu'un choix de FORMES de toutes sortes.

— Tout est Neuf et de Première Qualité. —
Venez et vous serez bien servis.

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

L. E. BACHAND

Libraire - Importateur
ST-CESAIRE, QUE.

GRAND ASSORTIMENT

Papisseries Nouvelles

DANS TOUS LES PRIX

PATRONS ET COULEURS VARIÉS
Livres Classiques, de Littérature, de Piété et pour distribution de prix.

Papeterie, Imagerie, Articles de Fantaisie, Objets de Piété, Fourniture de Classe et de Bureaux, Moulières, Cadres, Chronos, Etc., etc.

A LOUER

Un orgue de salon, presque neuf. S'adresser à ce bureau.

L'affaire de St-Théodore

Nous croyons que notre confrère du *Courrier* va un peu vite relativement à l'affaire mystérieuse de St-Théodore.

Il se presse de dire qu'il n'a pas été le premier à publier la version accusatrice mais qu'il a la satisfaction d'être le premier à rendre justice à un père de famille.

Le *Courrier* s'empresse un peu de "rendre justice" à ce brave père de famille qui reçoit si mal chez lui le coroner qui veut faire l'enquête et le médecin qui l'accompagne.

Nous n'avons pas mission de défendre ici M. le coroner. Mais L'ARTISAN a été le premier à publier cette nouvelle, sur les informations même du coroner et nous aimons autant ajouter foi aux dires de M. Blanchard, qu'à ceux de qui que ce soit.

Avant de rectifier, — nous n'avons rien du reste pour notre part à rectifier — nous attendrons la réponse du Procureur Général à M. le coroner.

§ Nous avons tout lieu de croire que cette réponse arrivera bientôt et que l'exhumation du cadavre du jeune Pariseau sera ordonnée.

Une enquête aura alors lieu et nous jugerons ensuite.

§ Nous comprenons bien que c'est une malheureuse affaire pour M. Pariseau, père, mais nous n'y pouvons rien.

Par son obstination, il a fait naître des soupçons que nous souhaitons voir éclaircir à son avantage.

L'enquête se fera et justice sera rendue à tous.

L'enquête dans l'affaire de St-Théodore d'Acton commencera demain.

On se rappelle qu'un jeune Pariseau étant mort presque subitement, son père aurait refusé au coroner la permission de tenir l'enquête.

Ce dernier a reçu du procureur général l'ordre de faire exhumer le cadavre du jeune homme et faire une enquête sur les faits.

Neuf témoins ont été assignés dans ce but.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

MORIN SERA FENDU

Le condamné Morin a comparu, mardi devant le juge en chef Dorion et les juges Bossé, Tessier, Baby et Doherty.

Morin avait été condamné à mort l'été dernier. On voulait invoquer une irrégularité dans le choix des jurés et obtenir un bref d'erreur et recommencer le procès.

Son honneur le juge déclare que la cour ne peut accorder un bref d'erreur dans l'affaire Morin, parce que ce n'est pas une de ces susdites causes, réservées par le juge.

Il ordonne que le prisonnier soit renvoyé à Montmagny pour y subir sa condamnation à la date fixée.

§ Québec, 13.—Le juge Pelletier a accordé un sursis jusqu'au 26 courant à l'exécution de Morin, le meurtrier de Montmagny, pour lui permettre d'en appeler à la cour Suprême.

Un idiot en liberté.

L'autre jour, en parlant d'un warrant à l'adresse de notre rédacteur et en badinant sur les conséquences nous disions:

"Du fond de son cachot, notre rédacteur, martyr comme le Tasse, etc. etc."

Le *Courrier* — il faut croire que la matière comme l'esprit manque absolument chez le confrère: — fait de cet entrefilet une des trois notes locales qui décorent son dernier numéro.

"La rédaction de l'Artisan, dit-il se compare au fameux poète italien, Le Tasse. Pas difficiles ces messieurs! Ils oublient cependant de nous dire sur quoi porte la comparaison. Serait-ce parce que Le Tasse, suivant la tradition, est resté pendant plusieurs années dans un hôpital de fous?"

Le Tasse, amoureux de la sœur d'Alphonse II duc de Ferrare, suivant une tradition très contestée du reste, aurait été enfermé dans un asile de fous malgré qu'il fût parfaitement sain d'esprit.

On rencontre souvent de par le monde de ces erreurs. C'est pourquoi l'on ne se demande plus comment il se fait que l'écrivain du *Courrier* soit encore libre.

Le remède de Pisco pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens, ou expédie affranchi à toute adresse contre paiement de 25 cts. E. T. HANLON, Warro, Pa., E. U. de l'A.

L'exposition des Nouveautés de l'Automne '90

AURA LIEU

Les 24, 25 et 26 Septembre

AU MAGASIN DE

L. MARIER,

Où vous trouverez un stock des mieux assortis en tout ce qui concerne les Dames.

Spécialité d'Etoffes à Robes

et à Manteaux,

GARNITURES dans les couleurs et Patrons les plus nouveaux, achetés avec beaucoup de soins, afin de donner pleine valeur pour chaque prix.

Vu notre encouragement l'an dernier, nous avons beaucoup agrandi notre dépôt de pelletteries; cette année nous offrons un choix des plus complets dans toutes les qualités et les plus bas prix possibles.

Nous avons toujours en main un choix considérable de

Beaux coupons d'Etoffe à Robe,

A RÉDUCTION POUR HABITS D'ENFANTS,

CORSETS—Les Dames qui désirent le confort, n'oublieront pas de se procurer un CORSET YATISI.

Ne manquez pas de venir VOIR NOS MARCHANDISES avant de faire vos achats

Un Seul Prix et le plus Bas du Marché

AU No. 62, RUE CASCADES,

Nous sommes agents pour les Patrons BUTTERICK,

LS. MARIER,

ST-HYACINTHE.

LE MAGASIN DU BON MARCHÉ!

En Gros et en Detail

JOSEPH BRODEUR,

Nos. 29, 33 et 43, Rue Cascades

ST-HYACINTHE.—(PRES DU BUREAU DE POSTE).

FLEUR, GRAINS, SON, GRU, MOULEE, ETC., ETC.	ÉPICERIES, PROVISIONS, THÉS, SUCRES, MELASSES, GRAISSE. ETC., ETC.	MARCHANDISES SECHES, TAPIS EN LAINE, TAPESTRY, COTONS et INDIENNES à la livre ETC., ETC.
--	---	---

Au plus Bas Prix.

DEPARTEMENT DE GROS Nos. 29, 33 & 35, DÉTAIL 43, RUE CASCADES

Agent pour la Farine forte à Boulanger.

Les Commerçants sont spécialement invités à venir visiter les

Marchandises de Toutes Sortes. Cotons et Indiennes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.

Boite, B. P 160

JOSEPH BRODEUR

Au Bon Marché!

Marchandises d'Automne

—ET—

Marchandises d'Hiver.

UN SUPERBE ASSORTIMENT

VIENT D'ÊTRE REÇU CHEZ

Bergeron & Cie.

Etoffes à Robes,

Etoffes à Manteaux.

NOUVEAUX PATRONS,

DERNIÈRES NUANCES.

Meubles! Meubles!!

CHEZ W. BURQUE

MAGNIFIQUE CHOIX DE SETS DE CHAMBRE A COUCHER.

Meubles de Salon en Peluche et en

—Crin.—

Sideboards

Dans les plus nouveaux patrons

TABLES & CHAISES

DE TOUTES SORTES.

LITS, COUCHETTES, SOFAS,

LITS A RESSORTS,

Matelas en Crin et en Laine,

Lits de plumes sur commande,

Plume en Gros et en Detail.

Venez acheter chez moi et vous

épargnez 50/100.

WILLIE BURQUE,

32 a 38, Rue Cascades,
ST-HYACINTHE.



FABRICANTS DE

Monuments Funèbres

—EN—

MARBRE, PIERRE, GRANIT,

—ETC., ETC.—

A TRES BAS PRIX

Plans envoyés gratis.

ATELIER RUE CONCORDE,

En face du clos de bois de L. A. Plante

ST-HYACINTHE, QUE.

Les commandes seront exécutées avec la plus grande promptitude, et les plans les plus nouveaux seront procurés gratis par la maille ou autrement.

Les prix et conditions sont des plus faciles et une visite est respectueusement sollicitée.

Les entrepreneurs de bâtisses trouveront à nos ateliers tout ce dont ils auront besoin en fait d'ouvrages en marbre, etc., etc.

M. A. JACQUES,
E. GUAY.

Grande découverte.

LA TEINTURE DORÉE guérit les cors, les oignons et les rhumatismes. Prix, 15 et 40 cts. la bouteille.

Elle guérit également les courbures, cors, écharvins, plaies provenant des crampes, meurtrissures, etc., des chevaux. Prix, \$1.00 par bouteille.

S'adresser à

A. ROBIDOUX,

15-8-1 Roxton Falls, Qué.